



Université Abderrahmane Mira -Bejaia

**Faculté des Sciences économiques, commerciales et des Sciences de
Gestion**

Département des Sciences commerciales

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention de diplôme de Master en :

Sciences commerciales

Option : Finance et commerce international

Thème

**La sous-traitance comme option de redynamisation de
l'entrepreneuriat et l'industrie en Algérie :
Cas de la wilaya de Bejaia**

Réalisé par :

Mlle .Ayadi Sakina
Mlle .Bouanani Zehira

Encadré par :

Dr. Boukhezzer Nacira

Devant le jury:

Président : KHIDER Abdelkrim

Examineur: MOKNACHE Mira

Année universitaire : 2016/2017

REMERCIEMENTS

Nos profonds remerciements sont adressés à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce modeste travail

Nous tenons à remercier particulièrement notre promotrice

Dr BOUKHZER Nacira, pour son assistance, ses conseils et ses orientations si précieux.

Nous tenons à remercier également, l'ensemble des enseignants qui nous ont beaucoup aidés durant notre cursus.

Nos remerciements s'adressent aussi aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer notre travail.

Enfin, et surtout au personnel des entreprises qui ont accepté de nous recevoir et de répondre à nos questionnaires ; merci.

DEDICACE

À ma chère mère Djedjiga

À mon Père Djoudi

*Dont le mérite, les sacrifices et les qualités
humaines m'ont permis de vivre ce jour.*

À mon Frère et mes sœurs

À mes nièces et neveux

À mes Amis

À tous ceux qui me sont chers

Zehira

DEDICACE

Au meilleur des pères Laid

À ma très chère maman Taous

Qu'ils trouvent en moi la source de leur fierté

Et à qui je dois tout,

À mes sœurs et frères à qui

je souhaite un avenir radieux plein de réussite

À mes nièces et mes neveux

À mes Amis

A tous les gens m'aiment

Sakina

Liste des abréviations

Liste des abréviations

ADS	Agence de D éveloppement S ocial
ANDI	Agence Nationale de D éveloppement des I nterinvestissements
ANGEM	Agence Nationale de G estion du M icrocrédit
ANSEJ	Agence Nationale de S outien à l'Emploi des J eunes
ANDRU	Agence Nationale Pour le D éveloppement de la R echerche U niversitaire
BTP	B âtiments et T ravaux P ublics
BSTP	B ourse de S ous-traitance et de P artenariat
BTPH	B âtiment, T ravaux P ublics et H ydraulique
EURL	E ntreprise U nipersonnelle à R esponsabilité L imitée
FMN	F irme M ultinationale
FMN	F onds M onétaire I nternational
G7	G roupe des S ept
DA	D inar A lgérien
IRG	I mpôt sur R evenu G lobale
INAPI	I nstitut N ational de la P ropriété I ndustrielle
INSEE	I nstitut N ational de la S tatistique et des É tude É conomiques
IDE	I nterinvestissements D irects E trangers
MPI	M inistère de l' I ndustrie et de la P romotion des I nterinvestissements
NPI	N ouveaux P ays I ndustrialisés
NSI	N ouvelle S tratégie I ndustrielle
ONS	O ffice N ational des S tatistiques
ONUDI	O rganisation des N ations U nies pour le D éveloppement I ndustriel
OMC	O rganisation M ondiale du C ommerce
PED	P ays E n D éveloppement
PME	P etite et M oyenne E ntreprise
PIB	P roduit I ntérieur B rut
PMI	P etite et M oyenne I ndustrie
R&D	R echerche et D éveloppement
SARL	S ociété A R esponsabilité L imitée
SNC	S ociété en N om C ollectif
SPA	S ociété P ar A ctions
SFS	S ociétés F inancières S pécialisées
ISE	I ndustrialisation par S ubstitution d' E xportations
TVA	T axe sur la V aleur A justée
TPE	T rès P etite E ntreprise

Liste des tableaux

<u>Chapitre 02</u>	<i>page</i>
Tableau 01 : Récapitulatif des dépenses d'investissement de la période (1959-196)	18
Tableau 02 : Répartition des investissements par secteurs d'activité (1970-1973)	19
Tableau 03 : Répartition des investissements par secteurs d'activité (1974-1977)	20
Tableau 04 : Répartition de l'investissement industriel par type (1967-1978)	20
Tableau 05 : Évolution du PIB (1994-2008)	27
Tableau 06 : Part des hydrocarbures dans la structure du PIB (en%)	27
Tableau 07 : Évolution de la production industrielle (1990-2008)	28
Tableau 08 : États des entreprises publiques éligibles à la privatisation en Algérie	28
Tableau 09 : La typologie des PME/PMI	33
Tableau 10 : Évolution d'emplois par type de PME	34
Tableau 11 : Evolution de la création des PME en Algérie durant 2003-2012	35
Tableau 12 : Projets financés par secteur d'activité dans le cadre du dispositif ANSEJ	38
Tableau 13 : Projets d'investissements déclarés par Secteur d'activité	39
<u>Chapitre 03</u>	
Tableau 14 : Classement de 10 premières wilayas par nombre de PME	46
Tableau 15 : Evolution des PME des 10 premières wilayas	46
Tableau 16 : Structure de l'échantillon des entreprises donneuses d'ordres par commun	47
Tableau 17 : Structure de l'échantillon des entreprises sous-traitantes par commune	49
Tableau 18 : Représentation des entreprises donneuses d'ordres enquêtées	50
Tableau 19 : Présentation des entreprises sous-traitantes enquêtée	50
Tableau 20 : Répartition des entreprises donneuses d'ordres suivant leur effectif	51
Tableau 21 : Répartition des entreprises sous-traitantes suivant leur effectif	52
Tableau22 : Répartition des entreprises donneuses d'odores enquêtées selon le statut juridique	53
Tableau 23 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon le statut	54
Tableau 24 : Répartition des entreprises donneuses d'ordres enquêtées par secteu	56
Tableau 25 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon secteurs d'activités	57
Tableau 26 : Répartition des entreprises donneuses d'ordre enquêtées selon leurs marchés	57
Tableau 27 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon leurs marchés	58

Tableau 28 : les activités sous-traitées par les entreprises donneuses d'ordre	60
Tableau 29 : Objectifs des entreprises liées à la sous-traitance	60
Tableau 30 : Nature de communications et les échanges d'idée avec les sous-traitants	61
Tableau 31 : Les critères de choix de sous-traitants	62
Tableau 32 : Obstacles des entreprises sous-traitantes enquêtées	63
Tableau 33 : objectifs de la sous-traitance pour les entreprises sous-traitantes	64
Tableau 34 : la vision des sous-traitants sur l'activité de la sous-traitance	64
Tableau 35 : Les critères de sélection de donneurs d'ordre	65
Tableau 36 : Caractéristiques des donneurs d'ordres	65

Liste des figures

<i>Chapitre 02</i>	<i>Page</i>
Carte 01 : les localisations industrielles en Algérie	22
Figure 01 : Répartition des entreprises donneuses d'ordre enquêtées par commune	48
Figure 02 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées par commune	49
Figure 03 : Répartition des entreprises donneuses d'ordres suivant leur affectif	51
Figure 04 : Répartition des entreprises sous-traitantes suivant leur effectif	52
Figure 05 : Répartition des entreprises donneuses d'odores enquêtées selon le statut juridique	54
Figure 06 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon le statut juridique	55
Figure 07 : Répartition des entreprises donneuses d'ordre enquêtées selon leurs marchés	58
Figure 08 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon leurs marchés	59

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre 01 : Généralités sur la sous-traitance	
Introduction.....	03
Section 01 : Définition et formes de la sous-traitance.....	03
1.1 Définition la sous-traitance	03
1.2 Les forme de relations de sous-traitance.....	04
Section 02 : Motivations, avantages et inconvénients de la sous-traitance.....	04
2.1 Motivations de la sous-traitance.....	04
2.2 Avantages et les inconvénients de la sous-traitance.....	08
Section 03 : Les liens entre industriels et réalisation du processus de sous-traitance.....	09
3.1 Les liens et rapports entre industriels.....	09
3.2 Points de vue des industriels.....	12
3.3 Processus de réalisation d'un contrat de sous-traitance.....	13
Conclusion	15
Chapitre 02 : La place de l'industrie et de la PME dans le développement de l'Algérie	
Introduction	16
Section 01 : L'industrie en Algérie.....	17
1.1 Aperçu historique des politiques d'industrialisation en Algérie.....	17
1.2 La période d'après 1962 : Le quasi-monopole du secteur public.....	18
1.3 Les obstacles à l'industrialisation en Algérie.....	30
Section 02 : La PME : identité fondamentale de l'entrepreneuriat.....	32
2.1 Définition de la PME	32
2.2 Typologies des PME	32
2.3 Cadre juridique des PME.....	34
2.4 Evolution de la création des PME en Algérie	35
Conclusion	42

Introduction générale

Introduction générale

Au cours des cinquante à soixante dernières années, le monde a connu d'importants changements dans la composition de ses procédés de production. La baisse des coûts de transport et de communication, les changements technologiques rapides, ainsi que l'intensification de la concurrence internationale et la libéralisation tant commerciale que financière ont facilité le processus d'intégration de l'économie mondiale. Ces changements ont permis l'augmentation des flux du commerce international, et particulièrement le commerce des produits intermédiaires par le biais de la sous-traitance.

L'option de la sous-traitance représente aujourd'hui une pièce essentielle des politiques industrielles et commerciales et s'impose comme une stratégie synonyme d'avantages compétitifs, et sa pratique s'est répandue à travers toutes les régions du monde. Dans cette optique, la sous-traitance s'impose comme une stratégie permettant à l'entreprise, d'abord de s'adapter à son contexte en mutation, mais aussi de contrer la concurrence.

Par conséquent, des nombreuses entreprises publiques et privées algériennes ont commencé à pratiquer la sous-traitance comme moyen de rentabilité, d'efficacité et d'efficience. Aujourd'hui, l'un des principaux objectifs de la politique industrielle en Algérie est de fournir une plateforme pour le développement économique et social, la création d'emplois, l'amélioration de la productivité, la promotion des exportations et la substitution des importations, au moyen de partenariats de sous-traitance industrielle.

L'économie algérienne se trouve donc devant le défi de modifier le comportement de ses agents économiques afin que ces derniers puissent s'adapter à la logique de l'économie de marché, favorisant les relations de concurrence, mais aussi de partenariat, et qui diffèrent de celui de l'économie administrée, comptant sur le cadrage et l'assistance de l'État.

En effet, la création d'entreprise est devenue aujourd'hui le mot d'ordre en matière de développement, face aux défis de la mondialisation, imposant la logique du marché à la place de l'État, l'entrepreneuriat devient un moteur de croissance et l'outil pour l'amélioration des capacités d'innovation et de compétitivité des acteurs.

La capacité des nouvelles entreprises à générer la croissance économique, des emplois et de l'innovation, justifie l'intérêt qu'elles suscitent. Elles sont considérées comme source de richesse, la solution à tous les maux auxquels la société et l'économie sont confrontées et c'est ce qui explique l'intérêt des États et des collectivités territoriales à prendre des mesures destinées à stimuler l'esprit d'entreprise.

Ainsi, l'objectif de notre travail est de chercher des éléments de réponse à la question centrale suivante : ***La sous-traitance peut-elle être considérée comme une option pour redynamiser l'entrepreneuriat et l'industrialisation en Algérie ?***

Pour mener bien notre problématique , nous nous sommes basées sur l'hypothèse suivante :

La sous-traitance pourrait être l'alternative qui permettrait de combler les failles des divers programmes d'industrialisation et de soutien de la dynamique entrepreneuriale

Dans ce sens, il sera aussi important de répondre aux questions subsidiaires suivantes :

- Comment expliquer la faiblesse de la dynamique entrepreneuriale et notamment dans le secteur industriel en Algérie ?
- Pourquoi le secteur industriel algérien n'est-il pas parvenu à s'autonomiser et à participer à la création de richesses, ralentissant ainsi, le développement du pays ?

Pour répondre à ces questions, nous comptons procéder par la conjugaison de l'étude descriptive et analytique sur la place et le rôle de la sous-traitance dans l'économie et ses apports pour les divers acteurs, à une enquête par questionnaire, adressé tant aux entreprises donneuses d'ordre qu'aux sous-traitantes.

Pour cela, nous structurerons notre travail en trois principaux chapitres. Le premier présente des généralités de la sous-traitance. Le deuxième fera un rappel sur évolutions l'industrie en Algérie, ainsi la place de la PME et de l'entrepreneuriat en Algérie. Quant au troisième, il s'intéressera à la sous-traitance dans la région de Bejaia à travers l'analyse des résultats de l'enquête, par questionnaire.

Chapitre 01

Généralités sur la sous-traitance

Chapitre 01 : Généralités sur la sous-traitance

La sous-traitance consiste en une pratique économique ancienne qui permet aux entreprises de réagir avec souplesse aux sollicitations du marché, de disposer de compétences et de professionnalisme qu'elles ne possèdent pas, et de resserrer leurs investissements et donc leurs moyens internes autour de leur métier principal.

D'une manière générale, la sous-traitance est définie comme l'opération par laquelle une entreprise, «donneuse d'ordre», charge, suivant ses directives, une autre entreprise, «sous-traitante», de la fabrication de produits, de la prestation de services ou de l'exécution de travaux qui sont destinés à être fournis au donneur d'ordre ou exécutés pour son compte ». Le contrat de sous-traitance constitue «une forme de division du travail qui intéresse les entreprises de toute dimension, mais ouvre en particulier des possibilités de développement aux petites et moyennes entreprises »¹.

L'objectif fixé à travers la conception de ce premier chapitre est d'ajouter quelques éclaircissements sur les fondements théoriques concernant la sous-traitance. Il sera donc scindé en quatre sections consacrées respectivement, à la définition de la sous-traitance et les formes de relations de sous-traitance, les raisons du recours à la sous-traitance, le processus d'achat de la sous-traitance et en fin, les avantages et les inconvénients de la sous-traitance.

Section 01 : Définition et formes de la sous-traitance

Cette section qui fait une présentation générale de la sous-traitance se divise en deux éléments, à savoir quelques définitions, puis les formes de cette formule de partenariat.

1.1 Définitions de la sous-traitance

Nous avons sélectionné les définitions données par Pitrou JM, et par le dictionnaire de gestion.

1.1.1 Selon Jean-Marie PITROU, «*la sous-traitance peut se définir par la décision d'une société, appelée «donneur d'ordre» de confier à une autre, appelée « sous-traitant» le soin d'exécuter, pour elle, selon un cahier des charges préalable, des tâches conduisant à la réalisation d'un produit /service qui lui est spécifique et dont elle garde la responsabilité économique finale* »².

¹ Commission Economique Européenne, Communication du 18 décembre 1978, concernant l'appréciation des contrats de sous-traitance au regard des dispositions de l'article 85 paragraphe 1 du traité instituant la Communauté économique européenne.

² Pitrou. J.M., (2007), « *La sous-traitance : gagnant /gagnant* », éditions ellipses, Paris, P9.

1.1.2 Selon le dictionnaire de gestion, «*la sous-traitance caractérise un cadre de relation entre des donneurs d'ordre et des entreprises qui œuvrent pour eux selon leurs spécifications et directives, il s'agit d'une relation coopération intra-entreprise basée sur la décision de faire faire. Le donneur d'ordre est celui qui donne des directives, le sous-traitant est celui qui prend en charge la réalisation*»³.

1.2. Fromes de relation de sous-traitance

Nous pouvons distinguer deux formes de relations dans le domaine de la sous-traitance, celle liée à la capacité, et celle liée à spécialité⁴

1.2.1 La sous-traitance de capacité

La sous-traitance de capacité consiste à faire appel à un sous-traitant lorsque le donneur d'ordre ne possède pas suffisamment de capacités pour produire, ou lorsqu'il est dans l'incapacité de répondre aux flux de commandes dans les délais précis. Ainsi, pour répondre à la demande de marché de son produit, le donneur d'ordre confie à une autre entreprise qui dispose des capacités de sous-traitance, disponible de le faire pour elle.

1.2.2 La sous-traitance de spécialité

La sous-traitance de spécialité consiste à faire appel à un sous-traitant lorsque l'entreprise estime qu'elle ne dispose pas du savoir-faire et des compétences nécessaires pour produire un produit ou réaliser une prestation. Dans ce cas le donneur d'ordre coopère avec le sous-traitant ou les sous-traitants qui disposent des équipements spécialisés ainsi qu'une main-d'œuvre qualifiée, pour répondre à des commandes.

Section 02 : Motivations, avantages et inconvénients de la sous-traitance

Cette section se divise en deux éléments liés aux motivations, puis le processus de réalisation d'un contrat de la sous-traitance.

2.1 Motivations de la sous-traitance

Les motivations peuvent être développées séparément pour les sous-traitants que pour les donneurs d'ordre

³ Mahede Boislandelle, H, «(1998), «*Dictionnaire de gestion «vocabulaire, concept et outils*», éditions Economica, Paris, p416.

⁴ Morcos, J L (2004), «*Sous-traitance internationale ou délocalisation, un aperçu de la littérature et études de cas provenance du réseau SPX/BSTP* », Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel, Vienne.

2.1.1. Motivations des sous-traitants

Pour les entreprises qui décident de produire en sous-traitance au profit d'autres entreprises, on pourrait voir les motivations dans la spécialisation technique, l'association à une production personnelle, ou alors la garantie d'un marché.

A. Spécialisation technique

Les chefs de petites industries sont généralement de très bons techniciens, mais il est rare de trouver réunis en une personne un bon technicien et un bon commerçant. Aussi, préfèrent-ils se dévouer entièrement à la technique dans le cadre de la sous-traitance, sans chercher à avoir une production et circuit de distribution personnels.

Le petit industriel peut ainsi en se vouant à la sous-traitance réduire au minimum son service commercial et les frais fixes qui grèvent son coût de production. La politique de bas prix qui s'ensuit est fortement appréciée sur le marché de la sous-traitance⁵.

B. Sous-traitance associée à une production personnelle

Tout industriel peut rechercher dans la sous-traitance un complément à sa propre production : si la capacité de ses machines dépasse ses besoins personnels, il accepte en sous-traitance, les travaux qui lui permettent de résoudre l'excédent de capacité de ses machines. Donc, cette option peut lui permettre de maximiser l'utilisation et la rentabilisation de ses capacités productives et de ses investissements.

C. La garantie d'un marché à sa production

L'un des enjeux auxquels fait face une entreprise dans le cadre de son activité est de pouvoir assurer la vente de sa production, notamment dans un marché où la concurrence est rude. Ainsi, travailler en sous-traitance, garantit un marché à l'entreprise qui n'a plus à se soucier de chercher ses débouchés.

2.1.2 Motivations du donneur d'ordre

Pour une entreprise bien gérée, il est très important de prendre toutes les précautions qui s'imposent avant de décider de sous-traiter la réalisation d'une tâche ou une activité regroupant plusieurs tâches ou d'une fourniture. Pour cela, un certain nombre de raisons peuvent amener une entreprise à sous-traiter, nous en citerons les plus importantes.

⁵.Sallez, A, SchlegelJ , (1963), « *La sous-traitance dans l'industrie* » , DUNOD , paris 1963 , p, 05.

A. Raisons techniques

Recherche d'une spécialisation : La grande entreprise doit renoncer à une production diversifiée si elle veut enrayer la tendance à la complexité de plus grande de l'organisation administrative et technique. Pour freiner son accumulation d'équipement, elle a donc intérêt à utiliser les machines spécialisées du sous-traitant. La grande firme recherchera un matériel qui complète le sien, la machine qui lui manque ou l'élaboration d'une fabrication pour laquelle le sous-traitant est mieux adapté. Elle se spécialisera alors dans les opérations qui peuvent le moins facilement être sous-traitées en raison des exigences techniques ou des délais de livraison.

Élimination du risque technique : La sous-traitance peut être pour certains donneurs d'ouvrage, l'occasion de se décharger des malfaçons inhérentes à toute production. Ils refuseront les pièces défectueuses en les imputant au compte du sous-traitant.

B. Raisons économiques

Rentabilité des nouveaux investissements : Tout industriel doit avant d'acheter une nouvelle machine, prendre une décision économique : «peut-il utiliser toute la capacité de cette machine et l'amortir ou bien a-t-il à confier ce travail à un confrère qui possède déjà ce matériel ?». Lorsque le problème se pose à l'échelle d'une branche d'activité, il convient aussi de rechercher la meilleure rentabilité des capitaux engagés. Si l'entreprise est en pleine expansion et les investissements possibles limités, il serait préférable de les consacrer à l'augmentation des moyens existants plutôt que de disperser l'activité technique dans des domaines nouveaux.

Activité saisonnière : Certains ateliers peuvent être surchargés de travail pour une période limitée, mais qui se renouvelle par cycle. L'entreprise hésite alors à acquérir un matériel qui en période normale ne travaille pas à pleine capacité. La solution idéale semble être de suivre la tendance générale de la demande en se méfiant des pointes saisonnières anormalement étalées et de s'équiper lorsque le gonflement de la demande est permanent.

Lorsque la demande dépasse les possibilités de l'entreprise, elle donne l'excédent à sous-traiter, et au besoin en période creuse, elle prend elle-même du travail en tant que sous-traitant afin d'assurer le plein emploi de ses ateliers.

Périodes de pointe intermittentes : Le recours à la sous-traitance se fait sensiblement dans les mêmes conditions que ci-dessus. Par exemple, dans les usines d'automobiles, lors du lancement des nouveaux modèles, les ateliers d'outillage doivent fournir en un temps très court tous les outils nécessaires à l'élaboration de ces modèles.

En période normale ces ateliers n'ont à fournir que des outils de rechange. Délibérément, ces entreprises ont choisi de limiter l'importance de leurs ateliers d'outillage et de donner à sous-traiter leur excédent en période de pointe.

La flexibilité des «sous-traitants » : cette flexibilité est une raison majeure d'appel à la sous-traitance. Le plus souvent, elle s'ajoute à la première raison, mais cela n'est pas forcément le cas, car il arrive que des «donneurs d'ordre » fassent appel à la sous-traitance uniquement en raison de la flexibilité qu'elle leur apporte, le «sous-traitant» absorbant les creux que ne le ferait le «donneur d'ordre ». Là encore, la multiplicité des clients de différents secteurs de l'économie (quand elle existe) favorise la flexibilité des «sous-traitants». Il est en effet rare que tous les clients d'un «sous-traitant» soient en surcharge en même temps. ⁶

C. Raisons financières

Réduction des frais de stockage : le stockage est généralement assuré par le sous-traitant qui organise la production comme il l'entend. Cette méthode permet au donneur d'ordre de réduire ses stocks au minimum et de les gérer à moindres frais. En effet, si le donneur d'ordre produisait lui-même les pièces dont il a besoin, il devrait, pour assurer un plan de charge rentable de ses machines, stocker en quelques jours les pièces dont il aurait besoin pendant plusieurs mois.

Réduction des prix de revient : la raison majeure du recours à la sous-traitance reste le prix de revient inférieur que peuvent atteindre les sous-traitants par rapport à des productions intégrées. Ceci se justifie notamment par :

- leur spécialisation
- leur mise en concurrence sous forme d'appel d'offres
- leurs frais fixes faibles, le chef de petite entreprise porte tous ses efforts sur la partie technique, réduisant au minimum son service administratif et commercial.

Main-d'œuvre : cette motivation peut être avancée dans les cas de **monopole local**, de **recours aux artisans ne payant pas de charges sociales**, ou alors de **sous-traitant « négriers »**.

Dans le premier cas, il est certain que la sous-traitance a une influence sociale favorable lorsqu'elle fait travailler des ruraux, mais il existe des sous-traitants établis dans des petites agglomérations qui profitent de leur position de monopole pour payer leurs ouvriers paysans à des taux anormalement bas.

⁶ Pitrou, J,M, Op cite ,P13.

Pour le second, c'est le cas d'un petit industriel qui autrefois payait 50% charge sociales sur ses salaires et qui a pu éliminer ces frais annexes en faisant sous-traiter cette production par des artisans. Quant au troisième cas, s'ils ne recherchent pas une qualité de tout premier ordre, les industriels peuvent recourir à des sous-traitants qui exploitent leurs mains-d'œuvre et peuvent se permettre de bas prix par :

- Le non-respect des normes de production ;
- Le non-respect des garanties sociales (condition de sécurité) qu'il est difficile de contrôler dans les petites entreprises
- Le travail noir et la fraude fiscale ;
- Le taux de salaire très bas.

Ainsi, après avoir détaillé les motivations, nous pouvons synthétiser les avantages et les inconvénients de la sous-traitance.

2.2. Avantages et les inconvénients de la sous-traitance

Cette section se divise en deux éléments, les avantages puis les inconvénients la sous-traitance.

2.2.1 Les avantages de la sous-traitance

En résumé, la sous-traitance permet :

- Une meilleure utilisation de la division du travail et donc de la spécialisation.
- L'entreprise pourra également se concentrer sur ses activités de recherche et développement et d'innovation en déléguant la fabrication de ses produits à ses sous-traitants.
- Une meilleure réactivité de l'entreprise face à l'augmentation de la demande du marché.
- Un accroissement du volume de production et une flexibilité des processus de production.
- Une réduction des risques de défaillances techniques.
- Sa croissance est adossée à celle de grandes entreprises dynamiques. Elle permet enfin de fidéliser la clientèle.
- Les sous-traitants ont des ateliers moins complexes, donc leurs frais d'amortissement sont plus faibles ;
- Plus grand volume de commande ;
- Une plus grande maîtrise de la qualité, des coûts et des délais de fabrication.

2.2.2 Les inconvénients de la sous-traitance

La sous-traitance à plusieurs avantages, mais aussi, elle représente plusieurs inconvénients, dont nous synthétisons les principaux éléments dans les points suivants :

- Perte de savoir-faire industriel ;
- Perte de contact avec la fabrication ;
- Risque de créer nouveau concurrent ;
- Risque de perte de crédibilité vis-à-vis de ses clients ;
- Manque de formation de son personnel sur les composants sous-traités ;
- Risque de défaillance du sous-traitant (d'où nécessiter de l'évaluation sur le risque de défaillance) et plus généralement de fiabilité fournisseur pendant l'exécution ;
- Difficultés pour récupérer les outillages dont est propriétaire l'entreprise, faire reprendre les outillages venant d'un autre sous-traitant ;
- insuffisance de PME dans le domaine de la technique et de la gestion
- Risque de dégradation de la qualité des produits d'où nécessiter d'instaurer des audits périodiques du fournisseur⁷ .

Après avoir présenté les motivations, avantages et inconvénients du recours par l'entreprise à la sous-traitance, nous présenterons dans la section suivante les relations entre industriels et déroulement du processus de sous-traitance.

Section 03 : Les liens entre industriels et réalisation du processus de sous-traitance

Cette section se divise en trois éléments, les liens entre clients et sous-traitants, les points de vue des industriels sur la sous-traitance, ainsi que le déroulement de l'opération.

3.1. Les liens et rapports entre industriels

3.1.1 Liens entre clients et sous-traitants

Un des intérêts majeurs de la sous-traitance est de créer des liens entre industriels qui, bien souvent, ont des activités complémentaires ou même concurrentes. À l'ancienne conception de la sous-traitance de type purement « concurrent » où l'industriel « individualiste » ne la considérant que comme un moyen de dépannage, tend à se substituer aujourd'hui, la notion de sous-traitance de type « complémentaire » qui associe à la production, le sous-traitant, collaborateur, pour obtenir le meilleur rendement et assurer la réussite commune. Des liens se sont développés par les modalités mêmes de la sous-traitance notamment⁸ :

⁷ Perrotin, R & Louberre, JM, (2007), « *Stratégie d'achat, sous-traitance, délocalisation* », édition d'Organisation, Paris, P21

⁸ Sallez.A, SchlegeL,J, op, cite, P 35

- Connaissance des moyens du sous-traitant que le donneur d'ordre visite et dont les machines sont répertoriées en un fichier régulier tenu à jour ;
- Échanges de renseignements techniques et financiers ;
- Mise au point en collaboration de plans détaillés et pièces types ;
- Établissement en commun des prix de revient et délais ;
- Contrôle unique chez le sous-traitant avec l'aide du donneur d'ordre.

3.1.2 Les aspects juridiques des liens de sous-traitance

Pour sceller ces liens, les donneurs d'ordre estiment que dans un régime de libre concurrence, chacun doit garder ses risques et qu'un contrat serait une assurance pour le sous-traitant au détriment du donneur d'ordre. L'habitude a créé le plus souvent une sous-traitance de fait. Toutefois, lorsqu'il doit s'établir des liens durables (sous-traitance complémentaire) l'accord des volontés, est parfois attesté par une « lettre contrat » et s'il s'agit de sous-traitance communautaire, « la caution bancaire » peut être exigée par l'État.

Le plus souvent la clause de « conditions générales de livraison » (clauses de prix, pénalité, annulation, arbitrage...) établie au dos de la commande, tiennent lieu de contrat. D'autre part, le sous-traitant bénéficie souvent d'une sorte de garantie sous la forme de :

- Participation à l'outillage qui ne pourra pas être repris par le donneur d'ordre avant l'échéance de la commande, sauf faute grave de sous-traitant, en vertu de conventions syndicales lorsqu'elles existent ;
- Fourniture de matière première ;
- Aide financière commerciale et technique.

3.1.3 Politique de « *Fair play* »

-la fidélité : La condition du sous-traitant est évidemment instable et se trouve liée au niveau d'activité du client. Mais, mis à part les industriels qui cherchent à profiter des sous-traitants en l'opposant les uns aux autres, beaucoup ont compris l'intérêt d'une politique de fidélité. En effet, il faut tenir compte des intérêts du sous-traitant. Si le donneur d'ordre n'est pas fidèle à un sous-traitant, il n'est pas sûr de le trouver à sa disposition en période de pointe, lorsqu'il a absolument besoin de lui.

-Commandes cadencées : Lorsque la diminution de production du donneur d'ordre ne justifie plus le recours à la sous-traitance, il doit savoir le prévoir à temps et en avertir le sous-traitant. Il est alors possible d'organiser un programme de livraison par cadence décroissante ce qui permet au sous-traitant de réorienter sa production.

Parfois, le client sur renseignement de son service de fabrication prévient dès le départ, le sous-traitant des chances de stabilité des commandes. Ce procédé de haute correction permet alors de retrouver le sous-traitant lorsqu'une période de haute conjoncture se présente.

D'une façon générale, le système des commandes cadencées et des cadences prévisionnelles assure une certaine stabilité aux sous-traitants. Certains vont même plus loin et appliquent une « règle proportionnelle » à la diminution des cadences de production. Cette politique à court terme, peut certes entraîner certaines difficultés avec le bureau des méthodes et le service de fabrication du donneur d'ordre, d'effectuer un remaniement intérieur complet, cependant, à long terme, à assurer une franche collaboration de la part des sous-traitants.

- **Aide financière, commerciale et technique** : ces aides peuvent être détaillées pour chaque volet. Ainsi, pour l'assistance financière, les sous-traitants se plaignent de faire, en général, l'effort de trésorerie lorsqu'ils ne sont payés qu'à 30 jours après la livraison. Aussi, essaient-ils parfois de s'imposer face à la grande firme en réclamant un tiers à la commande, payable dans les trois mois, sous peine de suspendre leurs fournitures et d'abandonner le marché.

Aussi, il peut bénéficier du financement d'une étude ou d'un outillage spécial. En effet, si le sous-traitant a besoin d'un matériel nouveau, d'un outillage spécial ou de faire une étude pour l'exécution de la commande, le donneur d'ordre peut, mis à part une avance, lui fournir un « cautionnement » ou une « garantie d'emprunt ».

Mais bien souvent, une étude ou un outillage spécial sont financés par le donneur d'ordre qui y trouve deux avantages :

D'abord, il en conserve la propriété et récupère l'outillage lors de la complète exécution de la commande, il évite ainsi que le sous-traitant ne s'en sers au profit de concurrents. Puis, il est fréquent que le sous-traitant qui a financé l'outillage en surestime l'amortissement, pour être certain de l'avoir remboursé entièrement en fin de série, et pour se protéger contre une réduction éventuelle de la commande.

Le donneur d'ordre préfère alors le prendre à son compte. Enfin, l'assistance peut se faire sous forme de participation au capital, créant ainsi, des liens de tutelle plus solides qui peuvent même conduire à l'intégration du sous-traitant. Pour le volet commercial, la grande firme peut faire bénéficier le sous-traitant des remises qu'elle a auprès de ses propres fournisseurs de matière première.

Enfin, pour l'aspect technique, l'assistance peut se réaliser sous forme de prêts d'outillage, mais elle consiste aussi à faire bénéficier le sous-traitant des « tours de main » découverts, sans chercher à conserver des secrets de fabrication, de mettre à son service le bureau d'étude et des méthodes, et enfin, le conseiller dans l'organisation de son entreprise, en lui faisant connaître la réalisation du donneur d'ordre en ce domaine (gestion, organigramme, planning, établissement des prix de revient).

3.2 Points de vue des industriels

Les industriels envisagent bien souvent la sous-traitance à un double point de vue. D'une part, comme le soutien de leur propre politique de croissance ou simplement d'existence pour l'un des motifs déjà étudiés ; et d'autre part, comme état de fait permanent, susceptible d'être amélioré dans ses modalités, mais dont ils n'envisagent pas une évolution des structures.

Les donneurs d'ordre, en général, estiment que l'instabilité de la position du sous-traitant due aux variations de leurs commandes est largement compensée par ses profits. Certains sous-traitants eux-mêmes considèrent les risques qu'ils courent comme inhérents à leur métier et s'ils se plaignent, c'est du pouvoir monophonique dont abusent les grandes firmes. Les industriels, suivant l'importance de leurs entreprises et leurs positions de donneurs d'ordre ou de sous-traitants, s'adressent de mutuels reproches.

3.2.1 Les petites entreprises

Les patrons des petites entreprises sous-traitantes de moins de dix ouvriers ont souvent appris leur métier en franchissant les étapes professionnelles depuis le stade d'apprenti. Ils connaissent parfaitement leurs techniques et sont très fiers du travail qu'ils produisent.

Cependant, ils n'ont aucune connaissance commerciale et encore moins économique, et ne souhaitent pas en acquérir ; ils préfèrent se consacrer totalement à leur métier. Pourtant, leur secteur, le mécanisme général principalement, se trouvant être le plus souvent concurrents de celui des firmes, une présence commerciale leur serait particulièrement nécessaire.

3.2.2 Les moyennes entreprises

Les industriels d'entreprises moyennes de 30 à 50 salariés ont souvent à la fois une fonction de sous-traitants vis-à-vis des grandes firmes, et de donneurs d'ordre. Ce double rôle les conduit tout particulièrement à apprécier ce qu'ils appellent « les gens réguliers » et estimer que pour obtenir du bon travail, ils doivent payer le « prix juste » aux industriels auxquels ils confient des travaux, mais en revanche, ils désirent faire l'objet des mêmes considérations de la part des grandes firmes.

3.2.3 Les grandes entreprises

Les responsables des grandes firmes clientes ont des vues différentes sur les relations de sous-traitance suivant l'emploi qu'ils occupent. La direction voit trop souvent dans les sous-traitants des gens à sa disposition, dont les bénéficiaires compensent les risques.

Par exemple, certaines firmes productrices de films peuvent adjoindre à leurs productions des appareils photographiques bon marché, afin d'inciter les gens de faire de la photo.

Les services de fabrication, quant à eux, considèrent souvent les sous-traitants comme leurs propres concurrents et n'apportent pas toujours les éléments techniques nécessaires à une heureuse collaboration. Par contre les services d'achats directement en liaison avec les sous-traitants, s'ils voient en eux des gens qu'il faut presser sans relâche sur les questions de délais et de qualité, ils les considèrent comme des collaborateurs et essaient, dans l'intérêt de tous, d'atténuer les variations dans le rythme des commandes.

Ainsi, ces trois points de vue provoquent des heurts sérieux, dont pâtissent les sous-traitants, entre les déposables des différents services d'une même maison. Les industriels conçoivent donc la sous-traitance comme un métier dont le risque constitue la règle. Ils envisagent des améliorations dans les liens unissant clients et fournisseurs, mais ne remettent pas en cause les structures mêmes de la sous-traitance qui consistent en une des bases d'organisations industrielles.

3.3 Processus de réalisation d'un contrat de sous-traitance

Pour réaliser un achat performant, il est important de suivre les étapes suivantes :

3.3.1 L'établissement d'un cahier des charges

Il accompagne la demande d'achat point de départ de tout achat dans une entreprise bien gérée. Il sert, au départ, de base à l'appel d'offre qui sera lancée auprès des « sous-traitants » consultés, ensuite, de document contractuel entre le « sous-traitant », retenu suite à cette consultation, et le « donneur d'ordre ».

Il est établi par le demandeur du produit ou de la prestation à sous-traiter qui plus souvent en est l'utilisateur final. Un cahier des charges a pour objet de préciser toutes les caractéristiques souhaitées du besoin, et est spécifique à chaque besoin. Il est donc difficile d'en présenter un modèle, mais nous pouvons en définir les clauses principales qui suivent :

- L'objet : qui définit la fourniture ou la prestation sous-traitée.
- Les objectifs : le demandeur précisera les résultants attendus.
- La mesure de résultat : à côté des objectifs, le donneur d'ordre indique par une mesure des résultats si les objectifs sont atteints en termes de quantité et de qualité⁹.

⁹ Moukous, F, (2013), « La stratégie d'externalisation de sous-traitance et d'essaimage des PME, et leur impact sur la dynamique entrepreneuriale », Mémoire de master en science de gestion, Université de Bejaia, P52

- Les données : elles comprennent toutes les informations et renseignements nécessaires que le donneur d'ordres fournit à l'acheteur pour bien effectuer son offre.
- Les recommandations : elles servent à décrire les caractéristiques des matériaux à utiliser par le sous-traitant que le donneur d'ordres souhaite.
- Les tâches respectives du « donneur d'ordre » et du « sous-traitant » : dans ce paragraphe, le demandeur s'attachera à énumérer les seules prestations que sa société fournira au « sous-traitant » qui sera retenu pour lui permettre d'accomplir la mission qui lui est confiée.
- Les délais : ils concernent tant la date de commencement de l'opération que celle de la livraison que le sous-traitant doit respecter ¹⁰

3.3.2 La préparation de la consultation

Lorsque l'acheteur reçoit la demande d'achat et le cahier des charges établis par le donneur d'ordre, il se rapproche de lui pour relire le cahier des charges pour faire les corrections nécessaires et établir avec lui la liste des sous-traitants à consulter. Cette démarche est primordiale, car elle conditionne l'envoi d'un appel d'offres bien ciblé, sur un objet bien défini, clefs de base de l'achat performant¹¹.

Dans le cas où l'appel d'offres adressé à des sous-traitants qui ne disposent pas d'assez de capacités pour produire le bien ou la prestation souhaitée, les résultats d'affaires seront catastrophiques. Ainsi pour s'adresser aux sous-traitants aptes à répondre au besoin exprimé par le demandeur dans son cahier des charges, il faut que l'acheteur et le demandeur établissent une liste des sous-traitants potentiels sur le marché, sur lesquels ils vont faire des recherches pour les connaître mieux pour enfin, effectuer leurs choix .

3.3.3 L'appel d'offres

D'après Jean-Marie Pitrou, « *l'appel d'offres établi par l'acheteur, il constitue le document de base destiné à permettre aux <sous-traitants> consultés d'établir leur offre la mieux adaptée au besoin exprimé par le donneur d'ordre* »¹²

Les principaux chapitres d'un appel d'offres sont les suivants : l'objet, le délai, le prix, le paiement et enfin les conditions généraux de l'achat

- **L'objet** : qui précise l'indication de fourniture ou de service pour lequel il est fait consultation.
- **Le délai** : il consiste en délai final en cas de sous-traitance ponctuelle pour une sous-traitance répétitive, la durée de validité du contrat et la quantité périodique estimée à fournir pour des fournitures ou la fréquence et le résultat attendu pour des services.

¹⁰ Jean-Marie Pitrou, J'M, op cite ,p19.

¹¹ Idem p20.

¹²Idem ,p21.

- **Le prix** : l'acheteur veillera à apporter toutes précisions permettant aux sous-traitants de présenter des offres adaptées en termes de coûts.

- **Le paiement** : cette clause comporte des modalités de paiement du donneur d'ordre souvent fournies à l'acheteur par les services financiers de l'entreprise.

- **Les conditions générales d'achat**: c'est un recueil de clauses répétitives spécifiques au donneur d'ordre, à la fois pratiques et juridiques qui interviennent dans l'entreprise, aspects juridiques relatifs aux brevets qu'ils pourraient avoir sur tout ou partie des produits/services livrés, tribunaux compétents en cas de contentieux...

3.3.4 La réception des offres : le principe à adopter est le même que pour les autres types d'achats, avec notamment un souci extrême de respect de la déontologie.

3.3.5 La commande : la commande étant, par définition, un acte juridique, l'acheteur veillera particulièrement à la précision de ses termes.

3.3.6 Le «Black-out» : ce terme désigne la période pendant laquelle l'acheteur et le client interne de donneur d'ordre s'interdisent de sonner à l'extérieur quelque information que ce soit pouvant favoriser l'un ou l'autre des sous-traitants

3.3.7 Le suivi de la commande : tout contrat donnera lieu à la réalisation de la fourniture ou du service commandé soit chez le sous-traitant, avec livraison au donneur d'ordre au délai convenu, soit chez le donneur d'ordre.

3.3.8 Particularités du processus pour des achats effectués à l'international : en cas de sous-traitance internationale, on retrouve le même processus d'achat, mais avec un point important à souligner, qui consiste à la comparaison des offres. L'acheteur devra veiller à ne pas omettre d'ajouter aux prix de base des sous-traitants concernés, les frais supplémentaires suivants : droits de douane, cout complet du transport du lieu de production au lieu de destination, frais d'envoi et d'analyse des échantillons du produit fabriqué permettant au donneur d'ordre de vérifier, avant commande, qu'il est conformes au cahier des charges.

Nous concluons, au bout de ce chapitre que dans la conjoncture économique et sociale actuelle, il n'est établi que la sous-traitance constitue l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique. Tout comme elle peut constituer la principale source de richesses, d'emplois et de progrès socio-économiques. Aussi, on peut constater que la sous-traitance ne devrait pas s'appliquer uniquement à la réalisation de pièces de production chez des sous-traitants spécialisés, mais également aux différentes fonctions de l'entreprise, car cette sous-traitance élargie permet à l'entreprise de générer un avantage concurrentiel.

Dans ce chapitre, nous avons pu constater aussi, que la sous-traitance est une décision jugée très importante, et que pour certaines entreprises cette opération est incluse dans leurs stratégies adoptées afin d'aboutir à leurs objectifs fixés, mais pour certaines autres, cette opération est considérée comme une roue de secours à laquelle on fait appel en cas du besoin.

Chapitre 02

La place de l'industrie et de la PME dans le développement de L'Algérie

Chapitre 02 : La place de l'industrie et de la PME dans le développement de l'Algérie

L'industrie est désormais considérée comme la voie la plus privilégiée de progrès et de développement, et l'une des activités les plus importantes par lesquelles l'Algérie cherchait à atteindre ses buts fondamentaux durant la période de son développement.

Les pays en voie de développement (PED), ont été les derniers à atteindre cet objectif, mais dès leurs indépendances, avaient exprimé une volonté affirmée de développement qui s'est traduite par une succession de stratégies de développement basée sur l'industrialisation.

L'Algérie était parmi les (PED) qui après son indépendance et dans le but d'établir une économie indépendante permettant le développement dans tous les domaines menant le pays à une aisance socio-économique, avait fait des choix qui reposaient sur l'idéologie socialiste bien loin de la politique coloniale, marquée par un sentiment nationaliste basée sur une stratégie d'industrialisation.

En effet, dès les années 70, l'Algérie disposait d'une excellente base industrielle, d'entreprises publiques créées dans le cadre d'une économie dirigée, mais disposant d'un réel potentiel de développement. Elle se retrouve aujourd'hui avec un tissu industriel, vieillissant, très éclaté, peu producteur de valeur et essentiellement orienté vers la transformation, c'est la raison pour laquelle il y a eu mise en place d'une nouvelle stratégie industrielle en 2007.

Aujourd'hui, l'entrepreneuriat constitue un phénomène qui attire de plus en plus les chercheurs dans les domaines de l'économie et de la gestion. L'acte entrepreneurial est une démarche de création visant la satisfaction de besoins spécifiques du porteur de projet ainsi que la recherche d'une meilleure adéquation avec les besoins de son environnement.

En Algérie, l'intérêt pour la PME a été tardif, ce n'est qu'à partir des années 80, et en conséquence du choc pétrolier de 1986 que l'initiative privée a été enfin libérée. L'État a commencé à se désengager progressivement de la sphère économique, notamment en matière d'investissement, laissant le champ à l'initiative privée. Ce qui a été concrétisé par la promulgation du code d'investissement en 1993 et la mise en place de différents dispositifs de création d'entreprises (ANDI, ANSEJ, ...), à côté de plusieurs mesures qui ont été prises et des institutions créées afin de soutenir l'initiative individuelle.

Ce chapitre est subdivisé en trois sections, qui seront consacrées à un rappel sur l'industrie, l'entrepreneuriat et la PME en Algérie.

Section 01 :L'industrie en Algérie

Dans cette section, nous ferons un rappel sur l'évolution de l'industrialisation en Algérie, à travers les diverses étapes de son histoire puis ses obstacles.

1.1 Aperçu historique des politiques d'industrialisation en Algérie

L'industrie algérienne est passée par plusieurs étapes différentes selon l'évolution de l'intérêt que portait l'État à l'investissement industriel, à travers les différents plans de développement économique adoptés.

1.1.1 L'industrie durant la période coloniale (Avant 1962)

L'industrie algérienne a connu durant cette période deux phases principales.

A. L'étape entre 1940 et 1945 : Naissance de l'industrie

Pendant la colonisation française, l'économie algérienne était utilisée pour répondre aux propres besoins de sa population, selon ses principes capitalistes. Elle l'a considérée comme sa propre source intéressante de matières premières en exploitant ses différents moyens que ce soit : agriculture ou ressources naturelles. Le colon s'est intéressé à l'industrie à cette époque pour :

- Éliminer le chômage et répondre au besoin de la France
- Élargir l'aire d'occupation du colon qui était nécessaire à cause de la guerre et les conditions pénibles de la France ;
- La difficulté du transport maritime et la découverte du pétrole dans le désert algérien.

B. Période de développement socio-économique et plan de Constantine (1958-1962)

La troisième fois qu'un projet d'industrialisation est engagé, c'est avec le plan de Constantine. En 1955, le Rapport *Maspétiol*¹³ fait une évaluation des investissements nécessaires au développement de la colonie, en se rapportant à d'autres pays de taille et de développement comparables.

L'effort financier devait être réparti entre l'Algérie et la Métropole. Ce rapport servira d'hypothèse aux « Perspectives décennales du développement économique de l'Algérie » élaborées en 1957 par une équipe de jeunes hauts fonctionnaires et de dirigeants d'entreprises, puis au Plan de Constantine (1957-61).

Le 3 septembre 1958, en pleine guerre d'Algérie, le Général de Gaulle annonça, depuis la Préfecture de Constantine, un programme de développement économique et social de l'Algérie.

¹³ Rapport du 'Groupe d'études des relations financières entre la Métropole et l'Algérie' présidé par Roland Maspétiol, remis au Gouvernement français en juin 1955.

Il se présentait «comme un plan d'industrialisation affirmant notamment que l'expansion industrielle est le facteur dynamique du développement, car il est seul à pouvoir créer le mouvement de façon solvable et durable, certes, le plan de Constantine prévoyait aussi, le développement de « pôle de croissance » pôle pétrochimique et de liquéfaction du gaz à Arzew, pôle sidérurgique à Annaba»¹⁴

Tableau N° 01 : Récapitulatif des dépenses d'investissement de la période (1959-1963)

Le secteur	Dépense d'invest. (10 ⁶ francs français)	Pourcentage
L'agriculture	3.88	15.84
L'AT	5.68	22.67
Les routes	2.24	9.34
Les équipements administratifs	3.01	12.01
L'industrie	10.14	40.50
• Les usines	• 3.31	/
• Le pétrole	• 2.70	/
• L'énergie	• 1.31	/
Total global des cinq secteurs	25.05	100

Source : Lakhdiri, M, et Saltani, N (2007), « L'impact des déchets industriels sur la détérioration de l'environnement urbain des villes côtières, Cas de la ville de Skikda », Thèse d'ingénieur d'État, le Centre universitaire Ben Mehidi, p 05.

D'après le tableau N°01, les objectifs fixés par le plan sont basés principalement sur l'industrialisation, l'aménagement et le pétrole. D'autres objectifs fixés par ce plan sont :

- la construction de 200.000 logements, permettant d'héberger 1 million de personnes ;
- la redistribution de 250.000 hectares de terres agricoles ;
- le développement de l'irrigation ;
- la création de 400.000 emplois industriels.

La Première Guerre mondiale, le plan de Constantine et la révolution sont considérés l'origine de la répulsion de l'industrie algérienne durant la période coloniale.

1.2 La période d'après 1962 : Le quasi-monopole du secteur public

Dans ce point, nous développerons les diverses caractéristiques de la politique algérienne d'industrialisation, durant la période post-indépendance, et qui a vu se dégager deux grandes étapes, celle d'avant le choc pétrolier de 1986, et celle d'après.

¹⁴ Écrèment, M (1986), « Indépendance politique et libéralisation économique ; un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 », OPU/ENAP, p 29.

1.2.1 L'industrie dans le modèle algérien de développement (1962-86)

C'est au cours de la période allant de 1962 à 1985 que l'Algérie connaît un important phénomène d'industrialisation qui se met en place sous le contrôle de l'État. Le monopole industriel du secteur public s'explique, en grande partie, par les idéologies véhiculées par le mouvement anticolonial qui aboutit à une économie administrée faisant de l'État le promoteur et le gestionnaire du processus d'industrialisation.

-Quelques statistiques sur l'effort d'industrialisation dans les plans de développement

Cet élément nous permet de voir la place qu'a occupée l'industrie dans les divers plans de développement successifs.

Tableau N° 02 : Répartition des investissements par secteurs d'activité (1970-1973)

Les secteurs	plan quadriennal (10 ⁹ DA)	Pourcentage
Agriculture	4140	14,8%
Industrie	12400	44,7%
Infrastructure	2307	8,3%
Education	3310	11,9%
Autres secteurs	5583	20,7%
Total	27740	100%

Source : Brulé J.C et Fontaine J (1986), « l'Algérie ; volontarisme étatique et aménagement du territoire », OPU, Alger, p144.

L'industrie s'accaparait la plus grande part des financements avec 12400 milliards de dinars soit 44,7 % du total d'investissements dans cette période ; la pétrochimie avait absorbé 4573 milliards dinars, soit 36 % du total des investissements industriels. La sidérurgie a bénéficié de 1900 milliards DA, soit environ 15 % du total d'investissements industriels, alors que l'industrie mécanique prend 1275 milliards de DA, soit 10 %. Ce plan s'intéressait à l'équipement des pôles industriels littoraux ; complexe d'El-Hadjar à Annaba ; la sidérurgie, le pôle d'Arzew et de Skikda ; l'hydrocarbure et la pétrochimie- la zone industrielle à Rouïba est passée de 600 à 7000 emplois et à Reghaya ; la mécanique et l'électricité.

Tableau N°03 : Répartition des investissements par secteurs d'activité (1974-1977)

Les secteurs	Milliards de DA	Pourcentage
Agriculture	12 005	10,9%
Industrie	48000	43,4%
Infrastructure	15 521	14,0%
Education	9 947	9,00%
Autres secteurs	24 784	22,7%
Total	110 257	100%

Source : Mouhoubi.S. (2011), « Les choix de l'Algérie ; le passé toujours présent », Alger, OPU, P 29

Le secteur industriel a bénéficié de 48000 milliards de DA soit 43.4 % du total des investissements, principalement ; la pétrochimie avait absorbé 195000 milliards de dinars soit 40.26 % du total des investissements industriels, la sidérurgie 5865 milliards de DA, soit 12.21 % du total d'investissements industriels. L'industrie mécanique a bénéficié de 6238 de milliards DA, environ soit 13 %

Tableau N°04 : Répartition de l'investissement industriel par type (1967-1978).

	1967-1967		1970-1973		1974-1978		1967-78
	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Réalisés en %
Industries de base	2200	1580	5200	7520	21900	40250	71,15
Transformation	500	370	1200	1320	4000	9030	15,45
Mines et énergie	400	440	1400	2180	2600	6670	13,40
Total	3100	2390	7800	11020	28500	55950	100

Source : Brahimi A. (1992), « Stratégies de développement pour l'Algérie », Paris, Economica, p 127

L'industrie de base a été fortement privilégiée avec plus de 70% des investissements industriels hors hydrocarbures sur la période 1967-78, ce qui marque la priorité accordée à l'industrie lourde. Cette dernière, particulièrement intensive en capital, ce qui se traduit par un coût des investissements par emploi de plus de 300 000 DA par emploi créé, soit près de 5 fois les normes internationales admises dans le secteur industriel.

Par ailleurs, la concentration de capital dans l'industrie lourde se fait nécessairement au détriment des branches industrielles dont la production est destinée au marché final. En termes de production, les résultats sont inférieurs aux prévisions des plans. Un premier constat est que la productivité a diminué de 1967 à 1978, passant de 36752 DA à 31025 DA. Cette diminution de la productivité peut s'expliquer par la forte augmentation de la part du personnel non productif et par la déconnexion de la relation production-salaire.

Face aux analyses des économistes sur le sous-développement, les choix de stratégie de développements opérés par les pays en développement ont été les plus souvent dictés par les orientations idéologiques des régimes politiques prenant la relève du colonialisme

- Stratégie des industries industrialisantes

La stratégie des industries industrialisantes s'inspire de l'expérience soviétique d'industrialisation des années 1920. Son prolongement historique est attribué aux travaux théoriques et modèles économiques de Karl Marx, Gérard Feldman, Albert O.Hirshman. L'auteur de la théorie des industries industrialisantes, Gérard Destanne de Bernis, est considéré comme le fils spirituel de F. Perroux en matière de pôles de croissance.

L'industrie industrialisante est considérée comme une théorie explicative du développement [Hocine Benissad, H (1974)], et pour Benachenhou, A (1980), elle constitue le modèle théorique de base de l'accumulation en Algérie. Cependant, pour de Bernis, les industries industrialisantes sont celles qui entraînent « *une modification des fonctions de production* »¹⁵.

Benissad définit l'industrie industrialisante comme : « *une unité de production qui exerce des effets asymétriques et irréversibles sur l'environnement social et institutionnel ainsi que sur les activités productives situées en amont et en aval de sa propre production, etc.* »¹⁶.

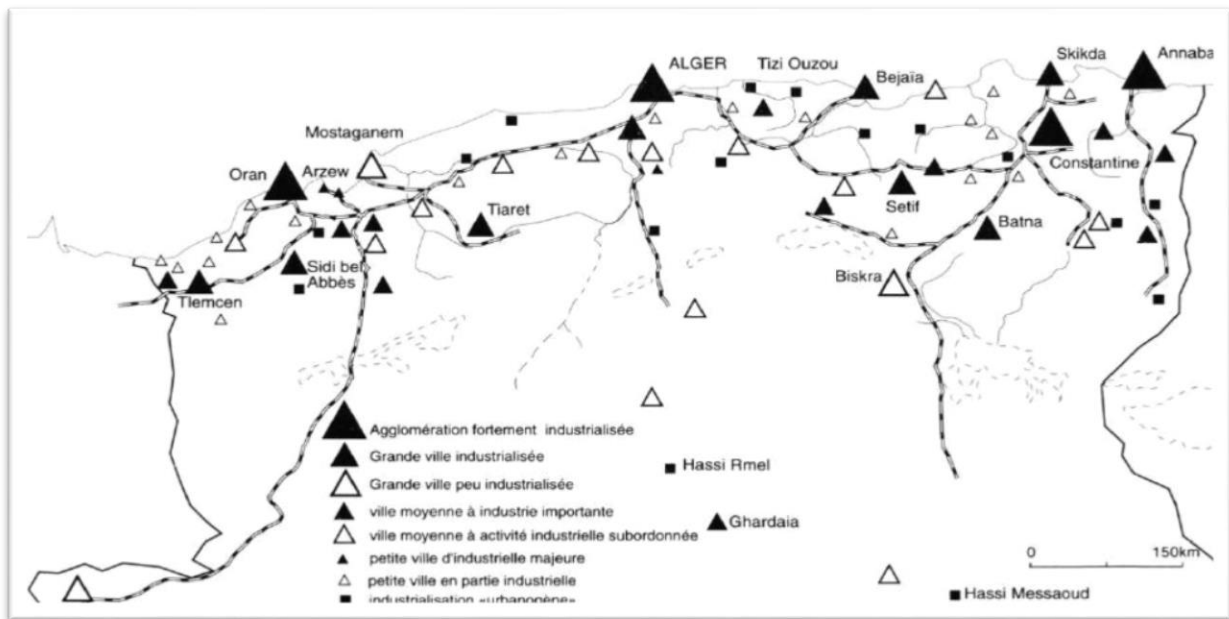
Concrètement, ce modèle donne la priorité aux industries de base ; sidérurgie, métallurgie et construction mécanique ; chimie, en particulier pétrochimie et engrais ; et matériaux de construction. Ces industries doivent avoir des effets d'entraînement sur les autres activités industrielles situées en aval et sur l'agriculture, par la fourniture de matériels, d'engrais, de produits phytosanitaires capables d'assurer sa modernisation et d'augmenter ses rendements.

Elles sont nécessairement de grande dimension pour permettre des économies d'échelle. Elles utilisent beaucoup de capitaux qui ne peuvent donc être fournis que par l'État ; elles font appel à des technologies avancées pour pallier au manque de main-d'œuvre qualifiée ; elles sont groupées en pôles de développement de grande taille (telles les zones industrielles d'Annaba-El Hadjar, Skikda...

¹⁵ Benissad, H (1979), « Économie du développement de l'Algérie », OPU, Alger, P.24.

¹⁶ Benissad, H (1980), « L'économie algérienne contemporaine », Série Que sais-je ? PUF, Paris, P.26.

Carte N° 01 : les localisations industrielles en Algérie



Source : Prenant, A & Semmoud, B (1997), « Algérie ; la déconstruction d'un tissu industriel », in : Méditerranée, tome, 87,3-4, p 8

Ce modèle comporte des correctifs d'accompagnement, en particulier le développement des équipements sociaux (éducation santé...) et des industries légères (comme dans le modèle d'import- substitution), qui fournissent beaucoup plus d'emplois que les industries de base et qui permettent donc de limiter le chômage.

En dépit des avantages et répercussions tant théoriques qu'empiriques reconnus à cette stratégie, elle présente aussi des limites qui se résument principalement dans :

- Les coûts de production sont restés élevés à cause d'une dimension gigantesque des entreprises et d'une utilisation réduite de la capacité de production. Les prix ont été fixés autoritairement par l'État à un niveau faible, mais cela a entraîné l'apparition de déficits dans les entreprises concernées et la nécessité de la subvention de l'État donc de ponction sur les autres secteurs.
- Les investissements dans les industries très capitalistiques, et à haute technologie ont entraîné une dépendance vis-à-vis de l'étranger et une faible absorption de la main d'œuvre aggravant le chômage et l'émigration.
- La formation d'entreprises publiques en situation de monopole dans le cadre de marchés protégés, n'a pas contribué à l'innovation, à la fabrication de produits de qualité ni d'une façon générale au dynamisme de l'économie.

-La stratégie d'industrialisation par substitution d'importations

L'*import-substitution* a constitué le modèle principal d'industrialisation, pendant près de deux siècles. On rencontre, par exemple le " remplacement des importations " dans l'empire musulman¹⁷ en Angleterre, pendant la révolution industrielle du 18ème siècle. À l'indépendance, en 1791, afin de protéger leur industrie naissante, les États-Unis d'Amérique décrètent un embargo contre les produits britanniques à bon marché. En 1807, l'économiste allemand Friedrich List plaida la protection tarifaire pour industrialiser l'Allemagne. Ensuite, la Russie tsariste puis communiste protégea, avec le Japon, leur industrialisation de la concurrence des produits manufacturés étrangers¹⁸.

Cette stratégie est un modèle de développement économique « autocentré » qui consiste à réduire la part d'importations afin de développer le potentiel industriel d'un pays.

Cette forme d'industrialisation est progressive.

Il s'agit de réduire les importations, puis de développer un potentiel industriel via de petites productions, puis une industrie plus lourde, avant de baisser progressivement les barrières tarifaires afin de confronter, peu à peu, la productivité des entreprises locales à celles des entreprises étrangères. Aussi, ce modèle permet également de réduire le chômage local via le développement de l'industrie.

Néanmoins, ce modèle pose un certain nombre de problèmes, notamment le fait que la consommation intérieure soit susceptible de ne pas absorber la production intérieure, et que les entreprises locales, qui ne connaissent que peu de concurrence et peinent à générer des économies d'échelle, ont souvent du mal à atteindre le niveau de productivité des entreprises étrangères et sont de ce fait obsolète.

En bref, les stratégies de substitution aux importations n'ont pas conduit autant qu'il était prévu, à un développement rapide et durable de l'économie.

Ce constat d'échec a obligé les pays ayant adopté cette stratégie, à privilégier une nouvelle notion qui s'imposa à la fin des années 1970, consistant à poursuivre l'industrialisation par la mise en œuvre d'une autre stratégie fondée sur la libéralisation du commerce extérieur : la politique d'ouverture déplace la priorité de la substitution des produits locaux à l'importation sur le marché intérieur, à l'industrie manufacturière pour l'exportation.

-La stratégie d'industrialisation par substitution des exportations

À la fin des années soixante-dix, la crise d'endettement internationale et la détérioration de la situation économique des PED ont révélé l'échec de la stratégie de substitution à l'importation.

¹⁷ Benissad, H, (1979), op. Cit. p. 74.

¹⁸ Hochraich D, (2000), Globalisation et développement, Thèse sur travaux, UPMF, Grenoble, p.17.

Néanmoins, l'ajustement rapide des nouveaux pays industrialisés (NPI), de l'Asie du Sud-Est, a démontré qu'il existe une corrélation positive entre le commerce extérieur et la performance économique et reconnaît le rôle moteur des exportations sur la croissance économique. Dès lors, un consensus se forgea, à partir des années quatre-vingt, sur le choix d'une stratégie tournée vers l'extérieur.

Cet argument conforte l'orientation des organisations et institutions internationales (FMI, Banque Mondiale, OMC, G7, Congrès américains) dans la promotion d'une plus grande ouverture des PED aux marchés internationaux des biens et facteurs de production. Mais, il faut admettre que les succès enregistrés par les NPI ont bénéficié d'une part, du contexte des trente glorieuses et, d'autre part, du rôle décisif qu'ont joué les FMN.

La stratégie d'industrialisation par substitution d'exportations (ISE), prônée par les néo-classiques encore appelées industrialisation par promotion des exportations, consiste à développer des activités exploitant un avantage relatif détenu par le pays, par exemple, une main-d'œuvre bon marché, dans le but d'exporter la production sur le marché mondial, en s'appuyant sur une compétitivité-prix favorable.

Cette stratégie suppose un fort taux d'extraversion (exportations / PIB) et convient aux pays caractérisés par un marché intérieur étroit. Les recettes d'exportations sont censées permettre un effort d'investissement qui favorisera l'implantation d'activités à plus forte valeur ajoutée (l'industrie lourde).

L'industrialisation par la promotion des exportations procure de nombreux avantages, en comparaison à la substitution d'importation :

- Une production à moindre coût par rapport à une industrie protégée ;
- Des gains en devises supérieurs à ceux procurés par la réduction des importations ;
- Des produits importés à moindre coût ;
- Un accès au marché mondial permet l'extension de la production nationale et génère des économies d'échelle, des effets d'apprentissage et une compétitivité accrue ;

L'ouverture sur l'extérieur et l'application du libre jeu des mécanismes du marché serait à l'origine du miracle asiatique. Toutefois, la dévaluation du baht thaïlandais a précipité la crise. Car, les points faibles « du modèle » étaient perceptibles. Ces derniers peuvent être énumérés comme suit :

- la perte de compétitivité remet en cause la croissance.
- Le problème de transfert de technologie
- Une forte dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs
- L'afflux de capitaux étrangers fragilise le système bancaire

Ce modèle de développement est choisi par les petits pays pauvres en industrie et souvent marqués par un passé colonial, disposant de moyens limités. Au sens strict, les spécialistes parlent de promotion d'exportations pour analyser « L'industrialisation fondée sur le développement des exportations de produits primaires ».

En plus, il est possible de parler de promotion des exportations pour des pays qui se sont spécialisés dans des productions manufacturières ; textile, simple montage électronique avec des salaires très bas. L'industrialisation par promotion des exportations est typique de la croissance extravertie. Les idées de base qui guident ce choix sont la loi des avantages comparatifs de David Ricardo qui fait de l'ouverture sur l'étranger, la clef du transfert technologique.

1.2.2 La période de réformes et de tentative de sortie de l'économie dirigée

Après les diverses stratégies suivies, et déstabilisées par la dégradation de sa situation extérieure avec le choc pétrolier de 1986, l'Algérie est passée à une phase de réformes et de nouvelles orientations de son économie.

A. Crise de 1985-86 et lancement du processus de réforme

La crise d'endettement, des PED des années 1980, à une forte composante structurelle qui découle directement de la stratégie d'industrialisation.

Avec « La chute du prix des hydrocarbures de 30\$ à 10\$ le baril suite au contre-choc pétrolier de 1986 et la crise de l'endettement qui provoque la fermeture progressive des marchés financiers internationaux à l'Algérie au cours de la décennie présente, vont révéler les faiblesses structurelles de l'économie algérienne.

Le triple déséquilibre du Trésor, des entreprises publiques et de la balance des paiements provoque une crise qui va se traduire par la compression des importations qui chutent de 17% entre 1986 et 1989 par rapport à la période 1982-1985, la réduction des exportations de 32% dans la même période et le ralentissement de l'investissement »¹⁹.

La crise impose des réformes qui mettent fin au monopole industriel public et à la place centrale de l'industrie dans le développement algérien. Ces réformes étaient imposées à la fois par contestations de plus en plus fréquentes de la société, un immobilisme de l'économie et par la crise de la dette extérieure qui a d'ailleurs débouché malgré les réticences des « réformateurs » sur l'accord de rééchelonnement de celle-ci soutenu par le FMI et adossé à des programmes de stabilisation macro-économique et d'ajustement structural .

¹⁹ Goumeziane, S, (1994), « Le mal algérien : économie politique d'une transition inachevée, 1962-1994 », Paris, Fayard, 117 p

L'ajustement est un terme exprimant « *une adaptation à un environnement de la part des pays ayant subi des chocs et/ou ayant effectué des " erreurs " de politique économique, a aujourd'hui remplacé celui de développement, terme traduisant un projet actif de structuration d'un tissu économique et social dans une perspective de long terme.*»²⁰

L'ajustement structurel est désormais la philosophie de développement des PED. À cet effet, la substitution des politiques d'ajustement structurel aux politiques de développement précédentes confirme le constat d'échec des modèles de développement précédents. Les objectifs visent à rééquilibrer les comptes extérieurs ; reconstituer les réserves de change ; reconstituer le système productif national afin d'améliorer son efficacité et assurer par la même, son insertion dans la division internationale du travail²¹.

Ces objectifs seront soutenus, pour leur réalisation, par la mise en œuvre de réformes portant sur la libéralisation du régime des changes ; la libéralisation du commerce extérieur et la réforme du code de commerce (1995) ; la libéralisation des prix et l'instauration de la concurrence par la promulgation de la loi sur la concurrence (janvier 1995)²².

À cela s'ajoute le développement du secteur privé par la promulgation de la loi sur la privatisation ; la réforme du système foncier ; le dispositif de protection sociale et le développement du marché de travail ; le lancement d'un programme de réformes institutionnelles touchant particulièrement le secteur public ainsi que les réformes touchent les entreprises publiques.

La politique algérienne du début 1994 à ce jour, s'est basée principalement sur l'encagement et la promotion des investissements locaux et internationaux dans le but de soutenir les priorités de l'État qui se présentaient notamment dans l'augmentation de ses recettes en devises, et la création de nouveaux postes d'emplois hors hydrocarbures.

B. La nouvelle stratégie industrielle (NSI) en Algérie

Toutes les politiques économiques poursuivies jusqu'à aujourd'hui n'ont pas réussi à donner naissance à une économie productrice de valeur avec un tissu d'entreprises publiques et privées dynamiques et performantes.

En 2007, une stratégie industrielle est mise en place, cette dernière vise une «croissance endogène», c'est-à-dire qui tire son dynamisme de l'intérieur du système industriel national.

²⁰ Hugon, P, (1990), « Ajustement dans les pays en développement », in X.Greffe, J.Mairesse, J.- L. Reiffers, Encyclopédie économique, volume II, Economica, p. 215.

²¹ Benissad,H, (1994), « Ajustement structurel : objectifs et expérience » alim Editions, janvier, p.09.

²² Aklay,O,(2001), « L'économie algérienne, de l'ère des réformes (1989-1991) à celle de l'ajustement structurel (1994-1989) », article de l'ouvrage «Ou va L'Algérie ? », sous la direction de Mahiou,A et Henry, J.R, Karthala-Iremm , PP.176-184.

L'industrie algérienne visera à acquérir des parts de marché dans la production des biens et service à haute valeur ajoutée, elle créera ainsi des «Avantages comparatifs construits sur l'innovation et la connaissance pour créer des capacités de compétitivité durables». Les cinq mesures de cette stratégie sont :

- Reconquête du marché intérieur et viser les marchés régionaux.
- Réhabilitation et redéploiement du parc industriel de production des biens intermédiaires.
- Exploitation du gaz naturel par la mise en place de filières de production complètes installées sur le territoire national.
- Conditions pour l'émergence d'industries à haute valeur ajoutée.
- Constitution de zones de développement intégrées et de technopoles spécialisées.

Cette stratégie se justifie, par trois raisons essentielles :

- **Une croissance dominée par les hydrocarbures** : L'économie algérienne est déterminée par l'importance du rôle qu'y jouent les hydrocarbures, notamment en tant que principale source de revenus d'exportation. Celle-ci varie certes selon les périodes, mais elle tend à s'accroître²³. Après la phase de récession qui a caractérisé la première moitié de la décennie 90, la croissance économique est revenue dès 1995, mais c'est une croissance fragile, essentiellement tirée par le secteur des hydrocarbures.

Tableau N°05 : Évolution du PIB (1994-2008)

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Croissance	/	-0.9	3.8	3.8	1.1	5.1	3.2	2.2
Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Croissance	2.7	4.2	6.9	5.2	5.1	1.8	3	2.4

Source : Comptes économiques (ONS) et banque d'Algérie.

Tableau N°06 : Part des hydrocarbures dans la structure du PIB (en%)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
30	33.9	32.5	35.6	38	44.4	45.9	43.3

Source : ONS, 2008.

Depuis 2000, la part du secteur des hydrocarbures dans la richesse du pays produite annuellement n'a cessé de croître pour atteindre, en 2007, plus de 44 %, alors qu'en 2000, cette part n'était que de 30%²⁴. Cela s'explique par les augmentations importantes des recettes d'exportations suite aux prix du baril qui n'ont cessé d'augmenter à partir de 2001.

²³ Talahite. F, (2010), « Réformes et transformations économiques en Algérie », Université Paris 13-Nord, P 41.

²⁴ Bellal. S, (2011), « Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, P140.

- **Le déclin du secteur industriel** : Dans le secteur public industriel, le marasme est manifeste. En termes réels, celui-ci s'exprime par une baisse continue et ininterrompue de la production industrielle, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau N°07: Évolution de la production industrielle (1990-2008)
(Indice 100 en 1989)

Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Industrie hors hydrocarbure	/	101.2	96.9	92	91.2	84.4	82.9	73.6	68.9	75.5
Industrie manufacturière	/	100.9	95.7	89.7	88.2	80.3	78.9	68.3	63.1	69
Années	999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Industrie hors hydrocarbure	75.1	74.7	74.8	74.8	73.8	74.4	74.6	74.4	72	76.3
Industrie manufacturière	67.7	66.7	66.2	65.2	62.9	62	60	85.7	54.7	52.8

Source : ONS et Banque d'Algérie.

Selon Benachenhou A (2009), l'industrie hors hydrocarbures, en 2006, a produit, en termes constants, pratiquement la même valeur que celle produite en 1983. La place de l'industrie dans l'économie nationale a fortement chuté et l'Algérie est l'un des rares pays en développement à connaître une situation semblable. Le recul observé en Algérie est considérable. La place des industries manufacturières est passée de 6,7 à 5,2% du PIB entre 2003 et 2007. Le pays est passé, ces dernières années, à la dernière place des pays du Maghreb en matière de produit industriel par tête²⁵.

- **L'échec du partenariat et du processus de privatisation** : À fin 2003, dans le cadre de l'ordonnance sur la privatisation de 2001, toujours en vigueur, les entreprises éligibles à la privatisation sont de 1112. Sur ce total, 381 entreprises sont viables, le reste se présente comme dans le tableau qui suit :

Tableau N°08 : États des entreprises publiques éligibles à la privatisation en Algérie

Entreprise en difficulté	120
Entreprise en déstructuration	242
Entreprise déstructurée	167
Entreprise totalement déstructurée	202
Total	731

Source : Ministère des participations et de la promotion des investissements, 13 mars 2003.

La privatisation des 731 entreprises ne peut être facile au regard de la gravité de leur situation qui se caractérise par un outil de production obsolète et n'offrant que peu ou d'avantages concurrentiels.

²⁵ Benachenhou. À, « Keynes est mort », Article paru dans la rubrique économique du quotidien El-Watan, 21 janvier 2009.

En effet, elles se présentent avec un management inadapté, un endettement de 1200 milliards de dinars (15 milliards de dollars), dont 1090 milliards de dinars de dettes exigibles à court terme (endettement représentant 25% du PIB), un résultat d'exploitation négatif de 27 milliards de dinars et un besoin en fonds de roulement (besoins de germent générés par le cycle d'exploitation) de 136 milliards de dinars (1,7 milliard de dollars).

La prise en charge de ces entreprises par l'État préalablement à leur privatisation paraissait déjà difficile au regard du coût élevé qu'induirait simplement la restauration, estimée à 97 milliards de dinars. (1,2 milliard de dollars US), dont 80 milliards pour la reconstitution du capital social et 17 milliards de dinars pour alléger les besoins de financement générés par le cycle d'exploitation. Cette prise en charge aurait peut-être pu être possible au début des réformes, dans les années 1990, où les conditions, notamment politiques, et l'opinion publique étaient plus ou moins favorables²⁶.

La politique de développement industriel initiée par la nouvelle stratégie industrielle couvre quatre grands domaines selon le site du Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements (MPI)²⁷:

➤ **La mise à niveau des entreprises** : Les PME algériennes restent aujourd'hui en retrait par rapport à leurs concurrents internationaux tant au niveau de la compétitivité que du pouvoir innovant. Il faut craindre alors que l'ouverture du marché avec les échéances de l'Accord d'association à l'Union européenne et de l'adhésion du pays à l'OMC ne se traduise par une perte de capacités productives et d'emplois. Les PME algériennes sont aussi pour la plupart dans le cycle classique de croissance d'un business family encore géré par son fondateur²⁸.

➤ **L'innovation** : En Algérie pour la valorisation de la recherche et la relation de l'entreprise avec les universités, trois organismes ont été créés : L'ANDRU (Agence Nationale pour le Développement de la Recherche universitaire) pour le financement de la recherche, l'ANVREDET (Agence Nationale pour la Valorisation des résultats de la Recherche et du Développement Technologique) et l'INAPI (Institut National de la Propriété industrielle) pour la protection des inventions.

Ces organismes travaillent sans coordination entre eux et sans relation avec les entreprises d'où de grandes insuffisances en matière de valorisation de la recherche²⁹. Cette stratégie vise, en vue de favoriser l'innovation, à créer des agglomérations scientifiques et techniques.

²⁶ Sadi. N. E, (2005), « la privatisation des entreprises publiques en Algérie : Objectifs, modalités et enjeux », ed. L'Harmattan, Paris, PP 205-206.

²⁷ Azouani. N (2010), « Privatisation et performances économiques et financières des entreprises algériennes privatisées », thèse de doctorat d'état en Sciences de gestion, École Supérieure de Commerce, Alger, P 231.

²⁸ MIPI, (2010), « Stratégie et politique de relance et de développement industriels », PP 21-22

²⁹ Saadoun. R, (2012), « La privatisation des entreprises industrielles en Algérie : Analyse, histoire et développement », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, P 209.

L'Algérie n'a, à ce jour, aucune agglomération scientifique et technologique, mais elle dispose cependant de plus de 500 zones d'activité et de près de 70 zones industrielles réparties sur une superficie globale de 22.000 ha, mais qui n'ont aucun lien avec les universités et centres de recherche présents sur leurs Territoires³⁰.

➤ **Le développement des ressources humaines** : Le développement des Ressources humaines s'articule en deux volets. Tout d'abord la formation d'une nouvelle élite managériale capable de donner une impulsion à l'industrie algérienne. D'autre part la formation de la main d'œuvre afin d'en améliorer la productivité et que celle-ci puisse se saisir des innovations mises en place. Aujourd'hui, toutes les recherches et études réalisées à la faveur des programmes de restructuration et de mise à niveau des entreprises algériennes sont unanimes pour souligner que les déficits majeurs ne relèvent pas tant de l'ordre des ressources financières et matérielles que de l'ordre des ressources managériales et plus spécifiquement des ressources humaines.

➤ **La Politique de mobilisation de l'IDE** : L'IDE est vu comme un facteur qui peut être un puissant levier de mise à niveau et de restructuration de l'industrie manufacturière et de l'amélioration de la productivité nationale ,ce dernier c'est un moyen efficace d'intégration économique, capable de concilier des demandes domestiques diverses avec les exigences du marché mondial.

L'absence d'un environnement économique et technique favorable à la réussite de la NSI est une source de difficultés et de contraintes qui découragent le bon déroulement et la réussite de cette nouvelle politique industrielle. Les facteurs de blocage ont été souvent attribués aux nombreuses difficultés liées à l'environnement, notamment :

- Le manque de visibilité de la politique nationale en matière d'investissement ;
- La faible performance du système financier ;
- Les lenteurs des procédures administratives ;
- Le poids de l'économie informelle ;
- Le déficit de communication de notre pays à l'étranger ; etc.

1.3. Les obstacles à l'industrialisation en Algérie

L'industrialisation a rencontré des difficultés considérables dans certains pays en développement, les autres étant propres à l'Algérie³¹ :

1.3.1. Pauvreté des sources d'énergie et chertés de l'énergie : l'Algérie ne disposait pas des quantités d'énergie (charbon, ressources, hydro-électriques, etc.) propres à couvrir ses besoins & de plus transporter sur de longues distances des lieux de production aux lieux de consommation, ce qui en accroît le prix, supérieur à celui de la métropole :

³⁰ Saadoun. R, op cit, P 214.

³¹ Jean Soler,J, « l'industrie algérienne », éditée par L'OFALAC , 1956/1957 p2 , in http://alger-roi.fr/Alger/economie/textes/industrie_algerienne_ofalac.htm , consulté le 02/03/2017 ,14h .

1.3.2. Insuffisance ou éloignement des matières premières : l'Algérie qui dispose de matières premières en quantités appréciables est défavorisée cependant par les distances considérables qui séparent les lieux de production des cotes (fer de l'Ouenza, par exemple) ou par l'insuffisance de certaines matières premières (ex : textiles) d'autre part, comme pour l'énergie, les transports sur des longues distances qu'exige l'étendue du territoire, élèvent les prix de revient.

1.3.3 Concurrence des industries métropolitaines et étrangères : étant donné le handicap considérable qu'elles ont à combler, les industries implantées en Algérie, peine à affronter la concurrence des industries métropolitaines et étrangères, pourvues d'une main d'œuvre exercée, de capitaux importants, d'énergie à meilleur marché et d'une infrastructure économique et sociale plus solide :

1.3.4. Une sous-industrialisation : l'industrialisation, on le sait, est un "phénomène cumulatif ", c'est-à-dire qui croît proportionnellement à lui-même, l'industrie attirant l'industrie et, inversement, la sous-industrialisation étant cause de sous-industrialisation.

Conséquences de cet état : le problème des fournisseurs : les matières premières et le matériel ne pouvant être trouvés sur place, doivent être importés agrandis frais : le problème du cout de crédit ; le problème des débouchés, soulevé par l'étroitesse marché intérieur ; le problème enfin de l'infrastructure (équipement économique et social) qui doit être résolue parallèlement.

1.3.5. Absence d'une réserve de main d'œuvre exercée, conséquence aussi de l'état de sous-industrialisation, impose le recours à des techniciens venant de la métropole, ce qui accroît les charges des entreprises et pose de façon urgente le problème de la formation technique de la main-d'œuvre locale.

La répugnance des capitaux s'investir pour toutes les raisons précédemment énumérées qui déterminent des prix de revient élevés.

Ainsi voit-on que le problème de l'industrialisation de l'Algérie se présentait sous la forme d'un cercle vicieux : la sous-industrialisation constituant le principal obstacle à l'industrialisation : ce cercle, seule l'intervention de l'État pouvait le briser en accordant aux industries nouvelles des avantages et des protections capables de leur permettre. De surmonter les difficultés que rencontrait leur installation.

Tel est le sens du plan d'industrialisation de l'Algérie, qui a été instituée en 1946, après différentes tentatives plus ou moins heureuses pour installer des industries de remplacement pendant les années de guerre. Il devait, en effet, permettre d'apporter un commencement de solution aux problèmes surgis de la rencontre d'impératifs toujours plus urgents et d'obstacles toujours aussi considérables.

Section 02 : La PME : identité fondamentale de l'entrepreneuriat

Dans les économies modernes, la création d'entreprises revêt une grande importance. Elle contribue non seulement à soutenir la création d'emplois, mais aussi à renouveler la structure industrielle nationale et régionale. L'entrepreneuriat permet également d'atténuer la pauvreté et d'offrir des débouchés sociaux. Elle est considérée comme instrument clé permettant d'améliorer la compétitivité entre les nations, de favoriser la croissance économique et d'accroître les possibilités d'emploi.

La définition de l'entrepreneuriat englobe non seulement la création d'entreprise, et le rôle des entrepreneurs dans celle-ci, mais également les changements au niveau de la direction et de la propriété, telle que le rachat et la reprise d'une entreprise existante, l'innovation sous toutes les formes à l'intérieur des entreprises pérennes pour faire face à l'évolution des marchés et satisfaire les besoins socio-économiques des individus

Pour Fillion (1999)³², « *l'entrepreneuriat est le champ qui étudie la pratique des entrepreneurs : leurs caractéristiques, les effets économiques et sociaux de leurs comportements ainsi que les modes de soutien qui leur sont apportés pour faciliter l'expression d'activités entrepreneuriales* ».

Cependant l'entrepreneur constitue l'acteur principal de l'action entrepreneuriale, c'est « *L'individu ou le groupe d'individus qui réussit à identifier dans son (leur) environnement une opportunité qui arrive (ou arrivant) à réunir les opportunités nécessaires pour l'exploiter en vue de créer de la valeur* »³³

Depuis l'ouverture économique dans les années 90, l'Algérie a affiché des discours d'encouragement et d'ouverture à l'entrepreneuriat à travers des réformes et des lois facilitant la création des entreprises. En outre, malgré une augmentation du stock d'entreprises constatée, une dynamique entrepreneuriale réelle a du mal à s'enclencher. « En 2017 *Doing business* classe l'Algérie dans ce domaine de la création des entreprises, au 156ème rang »³⁴. Cette section se divise en deux éléments, tout d'abord généralité sur la notion de la PME puis Stratégies et mesures de développement des PME/PMI en Algérie.

2.1 Définition de la PME

L'importance accrue de l'évolution des PME dans le monde s'explique par le poids de celles-ci dans le développement économique et social. Ces choix sont encouragés par le rôle des PME dans la croissance économique et la création de l'emploi, la relance des PME est enregistrée dans tous les pays qu'ils soient développés ou en développement. Elles sont une composante essentielle de l'économie dans tous les pays.

³² Fillion, L, J (1999), « Le champ de l'entrepreneuriat : histoire, évolution, tendance » revue internationale PME, Vol.10, N°2, P129-172. Cité par Julien P-A et Cadieux, op. Cite, p, 87.

³³ Janssen,F; Verstreate, T,et Jouissa L,E (2009), « Entreprendre: une introduction à l'entrepreneuriat» Boeck, Bruxelles.

³⁴ Disponible in <http://www.banquemondiale.org/>

Le concept PME en Algérie reste très flou en comparaison avec celui en vigueur dans les pays industrialisés. Jusqu'en 2001, il n'existait pas une définition officielle de la PME en Algérie et l'Office National des Statistiques (ONS) définissait la PME comme étant une entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes.

En décembre 2001, l'adoption de la loi³⁵ d'orientation sur la petite et moyenne entreprise a conduit à une définition plus officielle inspirée de la définition adoptée par l'Union européenne. La définition de la PME adoptée par l'Algérie est basée sur les trois critères suivant : les effectifs, le chiffre d'affaires / le bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise. La PME³⁶, quel que soit son statut juridique, est définie comme étant une entreprise de production des biens et des services employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars (DA), ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars.

2.2 Typologies des PME : à partir de cette loi sur les PME, nous pouvons distinguer trois formes d'entreprise :

➤ La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 02 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions de dinars.

➤ La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de dinars.

➤ La très petite entreprise (TPE), ou micro entreprise est une entreprise employant de 01 à 09 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions de dinars. Le tableau suivant récapitule les caractéristiques de chaque type selon la taille.

Tableau 09 : La typologie des PME/PMI

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires (D.A)	Total bilan (D.A)
Très petite	1-9	<20 millions	<10 millions
Petite	10 – 49	<200 millions	<100 millions
Moyenne	50- 250	200 millions-milliards	(100-500) millions

Source : Loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI, décembre 2001.

À partir de 2000, le poids de la création des PME a augmenté comme le montre le tableau ci- dessus. Le nombre des PME a plus que doublé. Les statistiques disponibles indiquent que plus de la moitié des PME ont été créées entre 2001/2007, suite à la loi d'orientation sur les PME en 2001.

³⁵ La loi N°01-18 du 12/12/2001

³⁶ Journal officiel de la République algérienne n°77, 15 décembre 2001, Chapitre II, article 4, P 5.

Au premier semestre de l'année 2011, le nombre des PME privées a connu une évolution remarquable, et a enregistré le nombre de 500854 entreprises créées, alors qu'au début de 2001, elles étaient à 179 893 entreprises. Contrairement au nombre des PME publiques qui a enregistré une diminution, suite au programme de privatisation et de restructuration.

Tableau N°10 : Évolution d'emplois par type de PME

Type de PME	2013		2014		Evolution(%)
	Nombre	Parts(%)	Nombre	Part (%)	
PME privées					
Salariés	117677	58,76	125154	58,37	7,04
Employeurs	777259	38,83	851511	39,47	9,55
s/total	1953636	97,59	2110665	97,84	8,04
PME public	48256	2,41	46567	2,16	-3,50
Total	2001892	100,00	2157232	100,00	7,76

Source : Ministère de l'industrie et des mines « bulletin d'information statistique d'information », n°26, 2014.

À fin 2014, les emplois cumulés dans les PME s'élèvent à 2 157 232 salariés.

Par rapport à 2013, il est à signaler une progression de 7,76%.et ça est due a l'augmentation de nombre de PME.

2.3 Cadre juridique des PME

L'encadrement juridique et réglementaire des petites et moyennes entreprises diffère d'un pays à un autre en raison que chaque État établit ses propres règles législatives et juridiques en fonction des exigences de sa politique économique. Parmi les formes juridiques de la PME

2.3.1 L'entreprise individuelle : est entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont commerçants, artisans, professions libérales, agriculture. L'entrepreneur individuel est le seul « maître à bord »³⁷ (INSEE).

2.3.2. Société en Nom collectif (SNC) : c'est une société commerciale composée d'au moins deux associés pouvant être soit des personnes physiques soit des personnes morales, et dans ce dernier cas elles doivent absolument être des sociétés commerciales. Les PME peuvent adopter cette forme sociale lorsqu'elles disposent de faibles capitaux notamment pour les projets innovants peu consommateurs de fonds propres. La gérance peut être assurée à un associé ou non.

³⁷ www.insee.fr

2.3.3. Société À Responsabilité limitée (SARL) : c'est une société dans laquelle la responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports. Les associés sont représentés par des parts sociales. Cette forme d'entreprise est constituée de deux (2) associés au minimum et 20 au maximum. Le capital minimum d'une SARL est de cent mille (100 000 DA) ³⁸dinars.

2.3.4. Entreprise Unipersonnelle de Responsabilité limitée (EURL) : c'est une SARL ayant un seul associé. Elle se trouve ainsi soumise, sauf adaptations prévues dans les statuts de l'EURL, aux règles juridiques applicables à la SARL, l'associé unique peut être le gérant de l'entreprise, mais ce n'est pas obligatoire.

Elle destinée aux entrepreneurs qui souhaitent lancer leur projet seul. Pour autant, dans une perspective de développement de l'entreprise, ils peuvent par la suite décider de s'associer avec d'autres personnes en cédant des parts sociales pour permettre à un ou plusieurs autres associés d'entrer dans le capital.

2.3.5 Société par Actions (SPA) : elle est constituée entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Le nombre des associés ne peut être inférieur à sept (7) membres. Leur capital ne peut être inférieur à 5.000.000 DA si la société fait publiquement appel à l'épargne et 1.000.000 DA dans le cas contraire. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres ou moins et de douze au plus.

2.4 Évolution de la création des PME en Algérie

Dans le point suivant, nous présenterons quelques statistiques sur la PME, puis l'évolution de la stratégie de son développement.

2.4.1 Quelques statistiques sur la PME.

À partir des années 2003, le poids de la PME dans le tissu national a fortement augmenté comme le montre le tableau ci-dessus.

Tableau 11 : Évolution de la création des PME en Algérie durant 2003-2012

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2011	2012
Nombre PME	208737	226227	246716	270545	294612	322013	346500	34500	700000

Source : Direction des systèmes d'information et des statistiques, ministère de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement.

³⁸ Cette définition est propre à l'Algérie

D'après le tableau, nous pouvons dire à première vue que la création d'entreprises a globalement et nettement évolué dans le temps. Les statistiques disponibles indiquent que plus de la moitié des PME ont été créées entre 2003-2007, suite à la loi d'orientation sur les PME en 2001.

Durant l'année 2012, le nombre des PME a connu une évolution remarquable, et a enregistré le nombre de 700000 entreprises créées. Cette évolution revient à la création de plusieurs agences, telles que l'ANSEJ, l'ANDI, l'ANGEM et ADS, qui s'est vu confier un nouveau rôle, celui d'aide à la création d'entreprises.

2.4.2 Stratégies et mesures de développement des PME/PMI en Algérie

Des stratégies et des mesures ont été prises, afin d'améliorer l'environnement dans lequel la petite et moyenne entreprise opère.

A. Institutions de soutien et d'accompagnement

Conscients de l'importance et des enjeux qui l'entourent, les pouvoirs publics ont créé des structures de promotion, de soutien et d'accompagnement des PME/PMI, pour mieux cerner les points de faiblesses qui entravent la survie et le bon fonctionnement de ces entreprises, des centres de facilitation, des pépinières d'entreprises, des sociétés financières spécialisées (SFS), à ces orientations s'ajoutent la création de divers organismes et des programmes pour soutenir, aider, encourager, et accompagner les PME.

Le développement de cette dernière a connu un essor remarquable favorisé par les politiques incitatives en termes d'encadrement intentionnel, d'aides publiques, de réglementation et de mise à niveau. Parmi ces organismes nous citons : Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP), l'Agence Nationale de Soutien 0 à l'emploi de Jeunes (ANSEJ), Agence de Développement social (ADS), l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM), l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI)...

B. Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP-1993)

La bourse est une association à but non lucratif créée en mai 1993 par des industriels pour les industriels, elle bénéficie de l'appui des pouvoirs publics et de l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel), son rôle est le rapprochement des PME/PMI ainsi qu'entre les PME/PMI et les grandes entreprises.

L'efficacité de ces différentes mesures reste en pratique limitée et relève un certain nombre d'insuffisances, il s'agit en particulier d'améliorer l'environnement des affaires, de développer des infrastructures et de donner une plus grande attention au capital humain puisqu'il représente une source de croissance très importante à développer et à soutenir.

Et pour ce faire, la création d'autres institutions de facilitation et d'accompagnement a été nécessaire pour l'accomplissement d'une mission entourée d'entraves. Ces organismes sont

- Pépinières d'entreprises³⁹ : sont des structures d'accompagnement des nouvelles entreprises dans les premières années de leurs existences ;
- Caisse de promotion de la compétitivité industrielle ;
- Incubateurs d'entreprises : en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et notamment l'agence nationale pour la recherche et le développement technologique ;
- Programme d'encouragement de l'investissement qui projette la création de 200 000 PME/PMI en 2012 ;
- Caisse nationale d'assurance chômage ;
- Caisse nationale de développement des régions du Sud algérien ;
- Caisse nationale de la recherche scientifique et le développement technologique ;
- Caisse nationale de formation et d'apprentissage professionnels ;
- Caisse nationale de garantie des crédits des PME/PMI ;
- Création d'un ministère chargé des PME/PMI en vue de promouvoir le secteur (1991).

Face aux obstacles rencontrés par les PME/PMI, des mesures ont été formulées et prises pour appuyer les stratégies d'accompagnement et de suivi, dans le but de sauvegarder et valoriser le tissu industriel et le secteur des PME/PMI, parmi ces mesures :

- L'allègement fiscal, réduction de la TVA, l'IRG, pour encourager les exportations hors hydrocarbures ;
- La facilitation d'accès aux crédits bancaires et aux autres modalités de financement pour la création de nouvelles entreprises, la reprise des entreprises existantes, et l'extension des activités et en particulier celles optant pour l'innovation,
- La réduction substantielle des taux d'intérêt ;
- création de nouvelles zones d'activité, elles devront être des modèles du genre en ce qui concerne leur aménagement et devront faire l'objet d'une campagne publicitaire afin d'attirer des investisseurs nationaux, mais aussi étrangers ;
- Améliorer les relations entre les universités et les secteurs socio-économiques en donnant la possibilité aux cadres des entreprises de participer en tant que formateurs dans le domaine de la formation professionnelle.

C. Agence Nationale de Soutien à l'emploi des Jeunes (ANSEJ)

C'est un dispositif créé en 1996 mise en œuvre selon une approche économique basée sur la création d'emploi par l'investissement productif, il se charge de :

³⁹ Les pépinières sont destinées beaucoup plus à aider et accompagner les PME de services.

- Joue le rôle d'intermédiaire entre les banques et les différents organismes et institutions financières et les entrepreneurs investisseurs. ;
- Offrir des avantages fiscaux pour les PME (exonération de TVA et abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts en phase d'exploitation) ;
- Encouragement de toute initiative visant la création et la promotion de l'emploi :
- Le suivi des investissements et le suivi de l'application des cahiers des charges.

Tableau N°12 : Projets financés par secteur d'activité dans le cadre du dispositif ANSEJ (cumul au 31/12/20014)

Secteur d'activité	Nombre de projets financés	Nombre d'emplois correspondants	Montants d'invest (DA)
Services	98856	231979	310695178083
transport de voyageurs	18942	43598	46501408991
Artisanat	40132	120203	10227544705
Transports de marchandises	56527	96234	145545707740
Agriculture	43263	105564	144225884946
Industrie	18800	75894	83127897950
BTP	26791	82207	99117572796
Professions libérales	7535	17312	15296764488
Maintenance	7373	17885	17246297698
Pêche	1011	5080	6578764941
Hydraulique	527	1985	3090820674
Transport frigorifique	13285	23987	3090820674
Total	333024	803928	33404408927

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines « Bulletin d'information statistique d'information », n°26, 2014.

Sur les 333 042 projets réalisés dans le cadre du dispositif ANSEJ, les projets relevant du secteur industriel représentent 18 800 projets, soit un taux de 5,64%. Ce faible taux résulte de la complexité d'investir dans ce créneau, qui nécessite des études de faisabilité une connaissance de la technicité et un long retour d'investissement.

D. Agence de Développement social (ADS - 1996)

C'est une institution à caractère spécifique, dotée de la personnalité morale et jouissante de l'autonomie administrative et financière. Conformément aux dispositions du décret exécutif N°96-232 du 29 juin 1996, l'agence a pour missions statutaires de promouvoir, sélectionner, choisir et financer totalement ou en partie les actions et interventions en faveur des populations démunies et du communautaire, et le développement microentreprise. Elle a aussi pour mission de rechercher, acquérir et recueillir toutes les aides financières, qu'elles soient nationales ou étrangères.

E. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Créée le 16 décembre 2003, elle octroie des crédits sans intérêts destinés à l'achat de matières premières, pour des projets dont le coût ne dépasse pas 30 000 DA, et a pour objectif d'aider les nouvelles PME qui n'ont pas la capacité de gestion, et rentabiliser leurs activités.

F. L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI)

C'est un instrument de mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'investissement et la PME, créée en 2006. Son rôle principal est :

- La promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers ;
- L'accueil et l'orientation des jeunes investisseurs ;
- La facilitation de toute procédure administrative pour la création des entreprises ;
- La garantie de bénéficier des avantages (exonération des droits et taxes).

Tableau N°13 : Projets d'investissements déclarés par Secteur d'activité (au 31/12/2014)

Secteur d'activité		Transport	BTPH	Industries	Service	Tourisme	Santé	Agricole	Total
Projet déclaré	2013	4183	1775	1544	1022	121	88	157	8890
	2014	5522	2013	845	1075	167	97	184	9903
	Part 2013(%)	55,76	20,33	8,53	10,86	1,69	0,98	1,86	100
	Évolution (%)	32,01	13,41	-45,27	5,19	38,02	10,23	17,20	11,39
MDA	2013	105392	191646	1091878	148857	138692	14587	25083	1716135
	2014	175135	194446	1507381	104905	110639	176113	26270	2192530
	Part 2013(%)	8,20	9,10	70,56	4,91	5,18	0,82	1,23	100
Emplois	2013	16611	40844	62525	16427	8694	1536	2306	148943
	2014	19459	32887	71362	14945	7017	2076	2895	150641
	Part 2013(%)	12,92	21,83	47,37	9,92	4,66	1,38	1,92	100

Source : Ministère de l'Industrie mines « Bulletin d'information statistique d'information », n°32, 2014.

D'après le tableau 13, les projets d'investissements enregistrés au niveau de l'ANDI au 31/12/2014, durant l'exercice, le secteur des transports représente 55.76% du nombre total des projets déclarés ; en cumulant 19 459 emplois soit 12,92% de l'emploi global. Le secteur de l'industrie représente 8,53% des projets inscrits et cumule 47,37% des emplois déclarés.

2.4.3 Présentation de la nouvelle loi sur la promotion de l'investissement

La nouvelle loi n° 16-09 du 13 août 2016 procède à une refonte du dispositif régissant l'investissement, visant la relance de l'investissement et l'amélioration de l'environnement de l'entreprise. Cette loi propose de doter le secteur industriel d'avantages qui lui seront propres à travers, entre autres, des réductions plus importantes des droits de douane, mais lorsque l'activité est d'une utilité économique reconnue ou qui est implantée dans le Sud ou les Hauts Plateaux. C'est dans ce sens qu'il révisé l'ordonnancement des avantages sur trois niveaux⁴⁰ :

➤ Il s'agit des avantages communs pour tous les investisseurs éligibles (exonérations fiscales et douanières, franchise de TVA...) tels que⁴¹ :

A. Exonération de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;

B. franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;

C. exemption du droit de mutation à titre onéreux et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné ;

➤ Des avantages supplémentaires au profit des activités privilégiées et/ou créatrices d'emplois (industrie, agriculture et tourisme) accordés aux investissements créant plus de cent (100) emplois ;

➤ Des avantages exceptionnels pour les investissements qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale. Tel que : sur l'octroi, conformément à la législation en vigueur, des exonérations ou réduction de droits de douane, impôts, taxes et toutes autres impositions à caractère fiscal, de subventions, aides ou soutiens financiers.

Pour sa mise en application, il a été procédé à la promulgation de six (6) décrets exécutifs qui ont pour objet :

➤ **Le premier décret** : la restructuration de l'Agence Nationale de Promotion de l'Investissement (ANDI) afin d'améliorer son efficacité. La loi prévoit, en effet, une reconfiguration de l'ANDI sur le double plan organisationnel et fonctionnel ; ceci afin qu'elle soit en mesure de conduire les nouvelles missions que lui confie cette loi et qui se déclinent à travers les trois piliers que sont la promotion territoriale, l'accompagnement de l'investisseur et *l'after care* ;

➤ **Le deuxième décret** : fixe les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types d'investissement , la première liste négative comprend des activités économiques exclues des avantages prévus par la loi 16-09 relative à la promotion de l'investissement tel que le commerce de détail et de gros, la production de l'eau minérale, manufacture de tabac.....etc. Et pour la deuxième liste négative concerne les

⁴⁰ <http://www.andi.dz>

⁴¹ Loi n°2016- 09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement

biens exclus des avantages prévus par la loi sur l'investissement et comprend le matériel de transport routier de marchandises et de personnes pour propre compte, l'emballage récupérable...etc.

➤ **Le troisième décret** : fixe les modalités d'enregistrement des investissements ainsi que la forme et les effets de l'attestation qui s'y rapportent ;

➤ **Le quatrième décret** : fixe le montant et les modalités de perception de la redevance pour traitement de dossiers d'investissement.

➤ **Le cinquième décret** : porte sur le suivi des investissements et les sanctions applicables pour non-respect des obligations et engagements souscrits, l'investisseur est tenu par ailleurs de fournir à l'Andi toutes les informations requises pour l'accomplissement de la mission du suivi et en cas de non-respect de dépôt de l'état annuel d'avancement des projets, les structures habilitées de l'Andi sont tenues d'aviser l'investisseur de la suspension de ses droits à avantages.

➤ **Le sixième décret** : fixe les modalités d'application des avantages supplémentaires d'exploitation accordés aux investissements créant plus de cent (100) emplois.

2.4.4 La loi d'orientation sur le développement des PME

Cette loi modifie et complète la loi de 2001 qui vise à l'encouragement de l'émergence des PME, l'amélioration de leur compétitivité et leur capacité d'exportation ainsi que l'amélioration du taux d'intégration nationale et la promotion de la sous-traitance.

Les principales mesures de soutien à cette catégorie d'entreprises peuvent être en matière de création, de la recherche et développement, de l'innovation, de développement de la sous-traitance, de financement d'actions de sauvetage et de reprise des activités des PME en difficulté, mais viables. Le texte soumet également une proportion de marchés publics à une concurrence inter- PME selon des conditions et modalités qui seront définies par voie réglementaire.

En outre, le texte érige l'Agence Nationale de Développement et de Modernisation des PME en un instrument de l'État chargé de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la PME et la renforce pour la réalisation de ses missions. Cette dernière devrait assurer, selon le texte, la mise en œuvre de la politique de développement des PME en matière d'émergence, de croissance, et de pérennisation y compris l'amélioration de la qualité, la promotion de l'innovation et le renforcement des compétences et des capacités managériales des PME.

Le texte prévoit aussi la création d'un organisme consultatif, dénommé "Conseil national de concertation pour le développement de la PME", qui regroupe les organisations et associations spécialisées et représentatives des PME. A cet effet, la priorité se fera à travers une classification basée sur le chiffre d'affaires, l'état du bilan financier annuel, en proportion

avec le nombre d'invités. En outre, les collectivités locales sont tenues de faciliter l'accès au foncier aux PME, et ce en concédant une partie de leurs zones industrielles et des zones d'activités.

Suite à tout ce qui a été développé dans ce chapitre, on peut constater que la réussite de l'industrielle en Algérie est de responsabilité de l'État d'élaborer le cadre stratégique de développement du pays et d'en conduire la mise en œuvre avec résolution. L'État doit également créer les conditions qui facilitent le développement et la croissance au s'aine des entreprises en réduisant fortement l'informel, en régulant et contrôlant les marchés et en mettant en place l'ensemble des leviers de financement dans un marché des capitaux actif, la mise à niveau des entreprises, et de l'appareil de formation.

Ainsi, la PME dont la promotion constitue un des axes de la nouvelle stratégie de l'État, et qui est d'avantage considérée comme un des piliers de la croissance et du développement économique du pays, souffre de diverses contraintes, qui rend sa survie et sa pérennité problématique.

Par ailleurs L'entrepreneuriat joue un rôle non négligeable dans la croissance économique et dans la lutte contre le chômage. De plus il contribue à l'évolution technologique et à la compétitivité (à travers l'innovation). Et enfin il participe à la vitalité des territoires (attractivité, emploi de la main-d'œuvre locale, recettes fiscales...).

Chapitre 03

Analyses des résultats de l'enquête de terrain

Chapitre 03 : Analyse des résultats de l'enquête de terrain

Dans le présent chapitre, nous analyserons les résultats de notre enquête, qui s'est déroulée en deux volets ; le premier mené auprès d'un échantillon de 16 entreprises donneuses d'ordres et la deuxième auprès d'un échantillon de 8 sous-traitants. Cependant, avant d'aller dans le détail des résultats de cette enquête, il nous paraît judicieux de faire une présentation de la région objet de l'enquête, et de la méthodologie utilisée.

Section 01 : Présentation de la région de Béjaïa

L'objet de cette section est de présenter brièvement la wilaya de Bejaia où s'est déroulée notre enquête. D'abord, nous présenterons l'espace géographique, puis en tentant de mettre en évidence les atouts de la région en termes infrastructure de base, et les caractéristiques économiques, comme facteurs aidant dans l'activité industrielle et entrepreneuriale. Au final, nous, présenterons l'activité de sous-traitance dans cette région.

1.1 Présentation géographique de la wilaya de Bejaia

Bejaia est une wilaya située au nord du pays, qui compte actuellement 52 communes et 19 daïras. Elle est délimitée : à l'ouest par les wilayas de Tizi-Ouzou et Bouira , au sud par les wilayas de Bouira et Bordj-Bou-Argeridj, à l'est par les wilayas de Sétif et Jijel et au nord, par la mer Méditerranée.

Elle occupe le sixième rang des wilayas les plus peuplées du pays, et s'étend sur une surface de 3261 km² avec une population estimée à 912 577 habitants [Office National des Statistiques, 2015]

1.2 Infrastructure de Base

Sur le territoire de la wilaya de Bejaïa, il y a un port, un aéroport, et un réseau routier qui constituent les principales structures de base de la wilaya.

1.2.1 Le réseau routier

Les principaux axes du réseau routier sont dans un état relativement convenable, et desservent les centres les plus dynamiques de la Wilaya du point de vue économique. La Route Nationale N°26 reliant Béjaïa à Bouira, axe structurant par excellence, fait l'objet d'une modernisation afin de la valoriser et répondre au mieux aux besoins de transport de gros tonnage à partir des installations portuaires d'une part, et l'adapter aux ambitions locales de développement économique et social, d'autre part⁴².

⁴² Annuaire statistique de la wilaya de Béjaïa (2011).p.148.

1.2.2 Le réseau ferroviaire

L'infrastructure ferroviaire dispose d'une voie longue de 90 km (Bejaia–Beni Mansour) et de 07 gares au niveau des principaux centres urbains de la vallée de la Soummam par lesquelles ont transité près de 93 100 voyageurs.

Ce réseau pourrait jouer un rôle des plus importants dans la vie économique de la région, et insuffler une réelle relance de l'activité des zones industrielles et d'activités se trouvant de part et d'autre de son tracé.

1.2.3 L'infrastructure aéroportuaire

Le réseau aéroportuaire relie Bejaia au Sud algérien, à Alger et à l'Europe avec des vols réguliers. L'infrastructure se compose d'une piste de 2 400 m x 45, d'une aérogare de 250 passagers/jour en moyenne et une aire de stationnement de 24 576 m²⁴³.

Durant l'année 2009, l'aéroport de Bejaia a enregistré sur les lignes internationales l'arrivée de 84 405 voyageurs et le départ de 87 329 et sur les lignes intérieures l'arrivée de 28 619 voyageurs et le départ de 28 619.

La wilaya de Bejaia dispose aussi des atouts qui ont fait d'elle une zone attractive, par le réseau d'électrification et gaz, les zones les plus industrialisées de la wilaya sont les plus électrifiées et les plus dotées en gaz.

1.2.4 L'infrastructure portuaire

La wilaya de Bejaia dispose de l'une des voies les plus importantes dans le commerce international, par la mer Méditerranée, qui offre de bonnes commodités par sa proximité aux autres infrastructures de transport (aéroport, voie ferroviaire, infrastructure portière).

Son importance apparaît dans la quantité de marchandises qui circulent par cette voie qui est considérablement importante et en progression. Le port est donc une opportunité pour les commerçants comme pour les producteurs pour relier leurs activités commerciales aux autres régions locales ou aux pays étrangers.

1.3 Caractéristique économique de la wilaya de Bejaia

En matière d'activités économiques, la wilaya de Bejaia est incontestablement une des régions nationales les plus dynamiques, a longtemps gardé l'image d'une région vouée à l'activité industrielle, ce qu'elle fut effectivement le premier pôle d'Algérie dans l'industrie agroalimentaire, l'emballage et l'imprimerie.

⁴³ Annuaire, op, cite. P.150.

L'implantation de nouvelles zones industrielles en relation avec le développement portuaire donne une impulsion au secteur de la logistique. La wilaya est aussi en position de force dans le domaine du commerce, textile et service. Les industries textiles et du cuir.

En plus, de par leurs importances stratégiques (sécurité alimentaire), les industries agroalimentaires occupent une place privilégiée dans la nouvelle stratégie industrielle nationale fondée sur les pôles de compétitivité. A cet effet, la région de la Soummam (Bejaïa) a été choisie comme un des espaces appropriés pour le développement d'un pôle de compétitivité basé sur les entreprises agroalimentaires.

Enfin, le développement des pôles économiques de Béjaïa, El-Kseur et Akbou, a favorisé l'implantation de grandes entreprises, ainsi que de très nombreuses petites et moyennes industries performantes. Les atouts sont nombreux et favorisent le dynamisme de l'économie, certains facteurs sont naturels comme la position géographique centrale, le climat attractif.

Ces pôles par leur dynamisme et leurs situations géographiques, arrivent en tête en matière d'attraction des investisseurs nationaux et étrangers, ainsi elle recèle de réelles potentialités économiques, ce potentiel d'entreprises pourrait constituer un des leviers d'une dynamique de reprise économique plus efficiente.

Selon les données de la CNAS, la composante 'entreprise' de la wilaya de Bejaia, au 31 décembre 2016, s'élève à 23 555 entreprises, générant un nombre global d'emplois de 85 294.

1.4 L'entrepreneuriat dans la wilaya de Bejaia

Dans le cadre de ce travail, nous avons réalisé une enquête qui porte sur la sous-traitance dans la région de Béjaïa, où nous avons pu constater que cette activité est plus adoptée par les PME. Après avoir présenté le territoire de la wilaya de Béjaïa à travers ses différentes composantes, nous passerons ensuite à l'étude de la place qu'occupe cette dernière par rapport aux autres wilayas sur le territoire national.

1.4.1 La PME dans la wilaya de Bejaïa

La wilaya de Bejaïa fait partie des premières wilayas du territoire national en matière de dynamique entrepreneuriale, la preuve, elle figure régulièrement parmi les cinq premières wilayas en termes de présence des entreprises, comme le montre le tableau suivant:

Tableau 14 : Classement de 10 premières wilayas par nombre de PME

Wilaya	2013	2014	Part en %	Évolution %
Alger	52797	56641	11,40	7,28
Tizi-Ouzou	27139	29531	5,94	8,81
Oran	21845	24431	4,92	11,84
Bejaia	21722	23867	4,80	9,87
Sétif	20606	22090	4,44	7,20
Tipaza	19097	21068	4,24	10,32
Boumerdes	16583	18061	3,63	8,91
Blida	15648	17013	3,42	8,72
Constantine	14652	15854	3,19	8,20
Batna	11512	12418	2,50	7,87
s/total	221601	240974	48,49	8,74
Total	453414	496989	100	8,18

Source : Ministère de l'industrie et des mines « bulletin d'information statistique des PME», n°26, 2014.

La wilaya de Béjaia occupe une place importante dans la répartition de la PME sur le territoire national en arrivant à la 4ème position devancée seulement par les wilayas d'Alger, de Tizi-Ouzou et d'Oran. En effet, plus 48% de la population des PME se concentrent au niveau des dix wilayas du nord, à elle seule Alger totalise (11,40% du total), suivie de Tizi-Ouzou, Oran et Bejaia, qui accueillent près de 15% de la population de PME du pays.

1.4.2 Évolution de la population des PME

Ce deuxième élément sera consacré à l'étude de l'évolution de la population des PME, entre 2013 et 2014, toujours pour les 10 premières wilayas au niveau national pour tenter de situer la wilaya de Bejaia en matière de création de nouvelles entreprises par rapport aux autres wilayas du pays.

Tableau 15 : Évolution des PME des 10 premières wilayas

Wilaya	2013	2014	Part en %	Évolution en %
Alger	52797	56641	11.40	7.28
Tizi-Ouzou	27139	29531	5.94	8.81
Oran	21845	24431	4.92	11.84
Bejaia	21722	23867	4.8	9.87
Sétif	20606	22090	4.44	7.20
Tipaza	19097	21068	4.24	10.32
Boumerdes	16583	18061	3.63	8.91
Blida	15648	17013	3.42	8.72
Constantine	14652	15418	3.19	8.2
Batna	11512	12418	2.5	7.87
S/total	221601	240974	48.49	8.74
Total	549414	496989	100	8.18

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines « Bulletin d'information statistique d'information», n°26, 2014.

La lecture des statistiques du tableau 13 montre que la wilaya de Bejaïa est également mieux lotie en termes d'évolution de la population de la PME dont elle détient même le meilleur taux parmi les 10 premières wilayas à 9.87 %. Cela renseigne évidemment sur le fait que l'esprit entrepreneurial commence à s'ancrer de plus en plus dans la population de Bejaïa.

Section 02 : Analyse des résultats de l'enquête de terrain

Nous présenterons d'abord la méthodologie de l'enquête de terrain, avant de développer les détails des résultats obtenus.

2.1 Méthodologie et organisation de la recherche

Pour la collecte de l'information et la vérification de nos hypothèses, notre travail a été concentré sur deux axes ; un premier axe avec un questionnaire auprès d'un échantillon de 16 entreprises donneuses d'ordre dans la wilaya de Bejaïa, activant dans plusieurs branches d'activités (agroalimentaire, Automobiles, construction mécanique, industrie chimique, industrie pharmaceutique, industrie spatiale, électronique, production d'énergie, artisanat) ; et un deuxième, auprès d'un échantillon de 08 entreprises sous-traitantes.

2.1.1 Enquête auprès des entreprises donneuses d'ordres

Il s'agit d'une enquête par questionnaire de 16 Entreprises, de la wilaya de Bejaïa.

A. Objectif de l'enquête

Cette enquête a pour objet d'arriver à dégager un certain nombre de données qui peuvent répondre clairement à la problématique posée et de rassembler les informations nécessaires pour confirmer ou infirmer nos hypothèses de départ. Elle vise aussi à présenter les entreprises qui font recours à la sous-traitance et les caractéristiques de cette activité notamment leurs obstacles, ainsi que de vulgariser les conséquences de cette nouvelle activité.

B. Échantillonnage

Le tableau suivant montre la structure de notre échantillon d'enquête

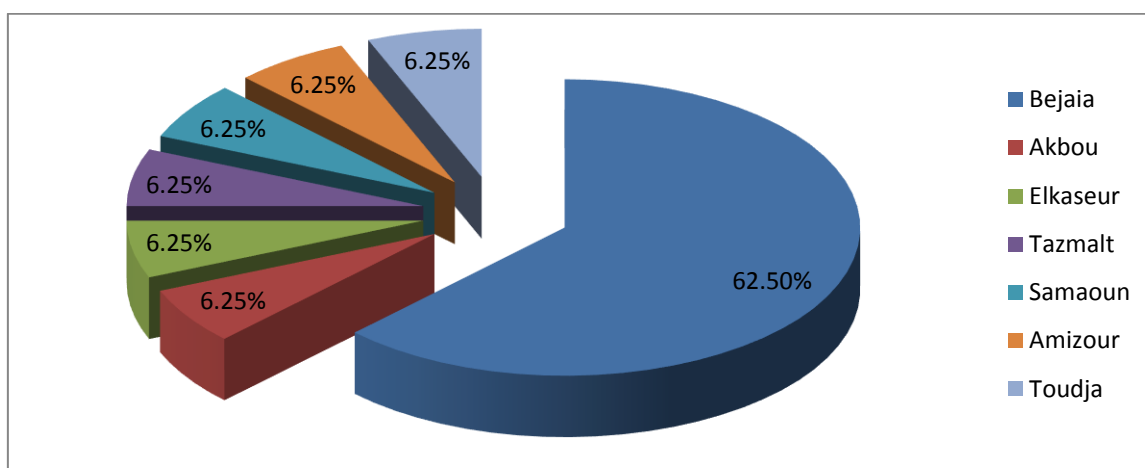
Tableau 16 : Structure des entreprises donneuses d'ordres enquêtées par commune

Communes de localisation	Nombres d'entreprises enquêtées	%
Bejaïa	10	62.5%
Akbou	1	6.25%
Elkaseur	1	6.25%
Tazmalt	1	6.25%
Samaoun	1	6.25%
Amizour	1	6.25%
Toudja	1	6.25%
Total	16	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Nous avons retenu un échantillon seize(16) entreprises réparties à travers les sept communes de la population étudiée. La commune de Béjaïa représentent plus de la moitié de l'échantillon avec 10 entreprises (soit 62.5%), suivies des communes d'Akbou, Elkaseur, de Tazmalt, Samaoun, Amizour, Toudja qui se partagent avec une entreprise pour chacune, les 37.5 % restants de l'échantillon.

Schéma N° 01 : Répartition des entreprises donneuses d'ordre enquêtées par commune



Source : Réalisé à partir des données du tableau N° 16.

2.1.2 Enquête auprès des sous-traitants

Notre première enquête menée auprès des entreprises donneuses d'ordre nous a permis de savoir qui sont leurs sous-traitants, d'où l'idée de réaliser une deuxième enquête par questionnaire de 08 entreprises sous-traitantes, de la wilaya de Bejaia.

A. Objectif de l'enquête

Cette enquête a pour objet évidemment compléter le premier questionnaire et pour avoir plus d'informations pour que nos résultats soient plus fiables. Elle vise aussi à présenter les entreprises sous-traitantes de wilaya de Bejaia et les caractéristiques de l'activité de sous-traitance, ainsi que leurs obstacles.

B. Échantillonnage

Le tableau suivant montre la structure de notre échantillon d'enquête

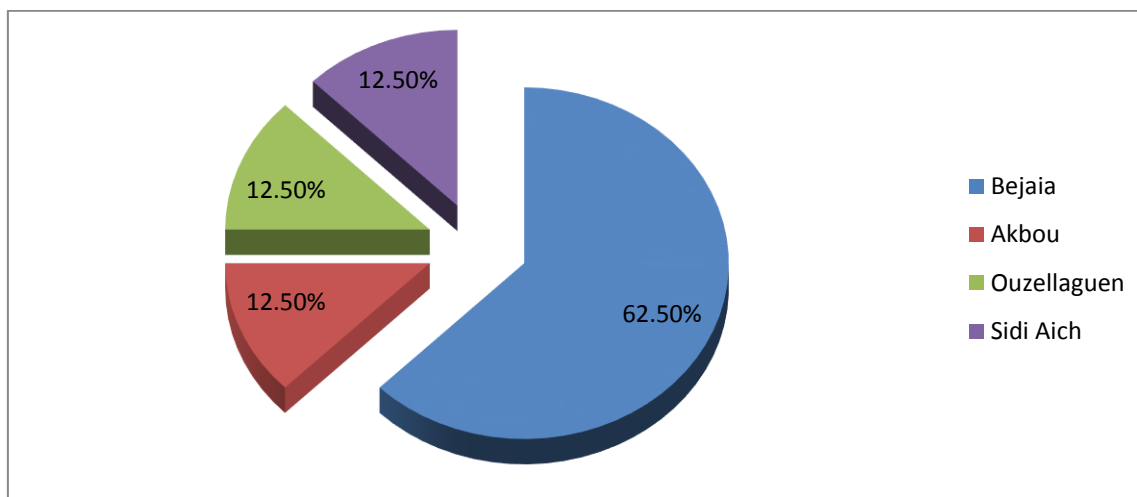
Tableau 17 : Structure de l'échantillon des entreprises sous-traitantes par commune

Communes de localisation	Nombres d'entreprises	%dans l'échantillon
Bejaia	5	62.5
Akbou	1	12.5
Ouzellaguen	1	12.5
Sidi Aich	1	12.5
Total	08	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Nous avons retenu un échantillon huit (8) entreprises réparties à travers les quatre communes de la population étudiée. Les communes de Bejaïa représentent plus de la moitié de l'échantillon avec 05 entreprises (soit 62.5%), suivies des communes d'akbou, Ouzellaguen, Sidi Aich qui se partagent avec une entreprise pour chacune, les 37.5 % restantes de l'échantillon.

Schéma N° 02 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées par commune



Source : Réalisé à partir des données de tableau N° 17.

2.2 Les caractéristiques générales des entreprises enquêtes

Après avoir détaillé la méthodologie de la recherche, nous consacrons cette partie à l'interprétation des résultats de nos deux enquêtes.

2.2.1 Représentation des entreprises enquêtes

Nous présenterons respectivement les entreprises donneuses d'ordres et celles qui sont sous-traitantes.

A. Représentation des entreprises donneuses d'ordres enquêtées

Nous détaillerons les entreprises enquêtes dans le tableau suivant :

Tableau 18 : Représentation des entreprises donneuses d'ordres enquêtées

Entreprises	Localisation	Date création
Ramzi logistique	Bejaia	2007
SPC GB	Bejaia	1995
Société des eaux de Toudja	Toudja	1996
Laiterie d'amizour	Amizour	1997
LGB	Akbou	1995
Laiterie la vallee	Tazmalt	1998
Limonadier de la Soummam Fruicad	Samaoun	1981
BAC logistique	Bejaia	2009
Entreprises portuaires Bejaia	Bejaia	1989
Promotion immobilière Zidan abdlhamide	Bejaia	2017
ERIDJ	Bejaia	1986
NAFTAL	Bejaia	1982
SONTRACH	Bejaia	1963
INFRIGOR	Bejaia	2015
LAITERIE HAMMADITES	Elkaseur	2012
SICAM industrie bouton	Bejaia	2014

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

B. Réparation des entreprises sous-traitantes enquêtées

La répartition des entreprises sera détaillée dans le tableau suivant :

Tableau N°19 : Présentation des entreprises sous-traitantes enquêtée

Entreprise	Localisation	Date de création
	Bejaia	2012
SILEX SERVICE	Bejaia	2015
RAMZI Logistique	Bejaia	2007
BEJAIA logistique	Ouzellaguenne	2008
HYDROPLUS	Sidi aich	1993
UMIS-USINAGE Et maintenance	Akbou	1990
BAC logistique	Bejaia	2009
NIMULOG transport logistique	Bejaia	2014

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

2.2.2. L'effectif employé des entreprises enquêtes

Le recours à la sous-traitance est devenu une pratique largement répandue au niveau dans les moyennes et grandes entreprises et s'étend désormais à la quasi-totalité des secteurs.

A. Répartition des entreprises donneuses d'ordres enquêtés selon la taille

La première caractéristique que nous voulions examiner était la taille des entreprises enquêtées pour voir l'importance de chaque catégorie d'entreprise.

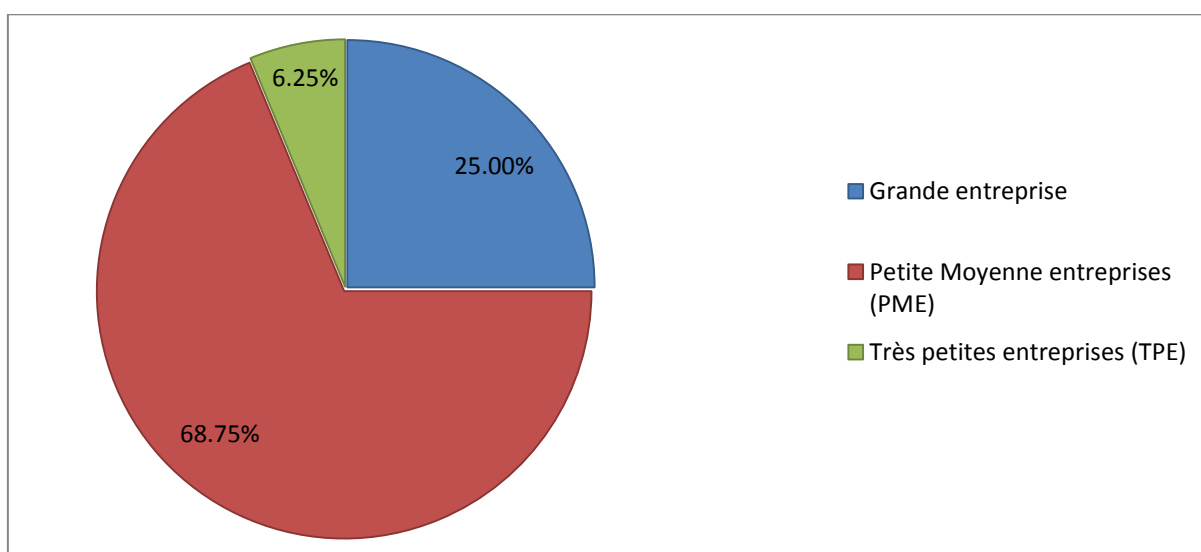
Tableau N°20 : Répartition des entreprises donneuses d'ordres suivant leur effectif

Taille d'entreprise	Nombre des entreprises enquêtées	%
Collectivité	/	/
Grande entreprise	4	25%
Petites moyennes entreprises (PME)	11	68.75%
Très petites entreprises (TPE)	1	6.25%
Total	16	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

D'après le tableau ci-dessus, nous remarquons que 25% des entreprises donneuses d'ordres enquêtées sont des grandes entreprises employant plus de 250 salariés, alors que les petites et les moyennes entreprises employant respectivement, entre 10 et 49 personnes, et entre 50 et 250 salariés représente 68.75 % de l'échantillon et les très petites entreprises qui employant moins de 10 personnes représente 6.25%. Cela explique que les entreprises ont de plus en plus recours à la sous-traitance, on remarque d'après le tableau précédent que cette activité est exercée plus par les PME parce qu'elle leur permet de rester compétitives et de continuer à développer leurs marchés, dans un contexte économique et concurrentiel de plus en plus tendu, et ce tout en restant centrées sur leur cœur de métier.

Schéma N° 03 : Répartition des entreprises donneuses d'ordres suivant leur affectif



Source : Réalisé à partir des données de tableau N° 20.

B. Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon taille

La répartition des entreprises enquêtées en termes de taille sera présentée dans le tableau qui suit

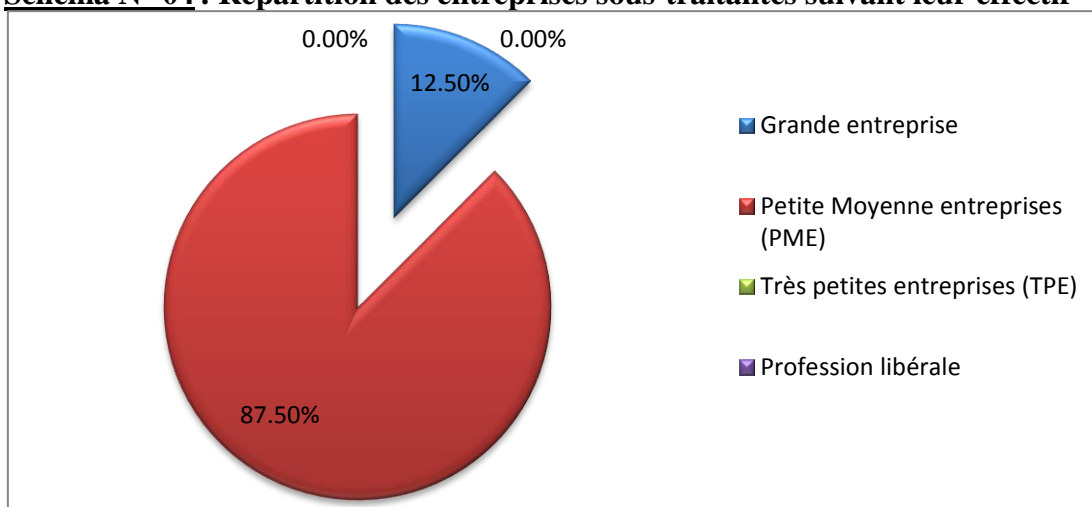
Tableau N° 21 : Répartition des entreprises sous-traitantes suivant leur effectif

Taille d'entreprise	Nombre des entreprises enquêtées	%
Collectivité	/	/
Grande entreprise	1	12.5%
Petites moyennes entreprises (PME)	7	87.5%
Très petites entreprises (TPE)	/	/
Profession libérale	/	/
Total	8	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

D'après le tableau ci-dessus, nous remarquons que 12,5% des entreprises des sous-traitantes enquêtées sont des grandes entreprises qui emploient plus 250 personnes. 87,5% sont des petites et les moyennes entreprises employant respectivement, entre 10 et 49 personnes, et entre 50 et 250 salariés. Ce qui explique que les sous-traitants des entreprises donneuses d'ordres se trouvent généralement dans les PME.

Schéma N° 04 : Répartition des entreprises sous-traitantes suivant leur effectif



Source : Réalisé à partir des données de tableau N° 21.

2.2.3 Le statut juridique des entreprises enquêtes

L'analyse des informations recueillies auprès de notre échantillon relève que les entreprises enquêtées, se répartissent sur six catégories selon la forme juridique à savoir : les sociétés à responsabilité limitée (SARL), les sociétés par actions (SPA), les entreprises unies personnelles à responsabilité limitée (EURL), les sociétés en nom collectif (SNC), les entreprises Individuelle et les entreprises Familiale.

A. Répartition des entreprises donneuses d'ordre enquêtées

Les formes juridiques prises par les entreprises de notre échantillon sont diverses et variées. Les résultats de notre enquête sont résumés dans le tableau suivant :

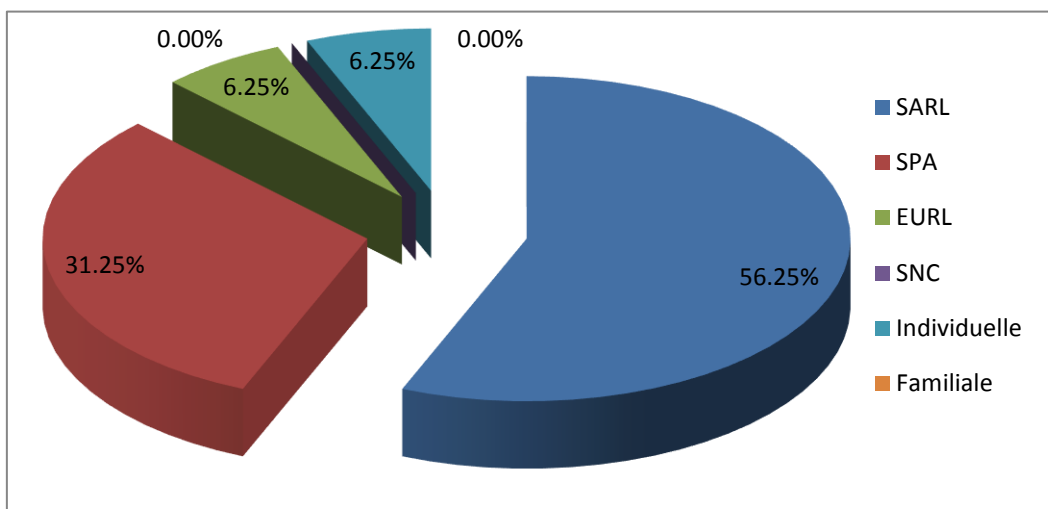
Tableau N° 22 : Répartition des entreprises donneuses d'ordres enquêtées selon le statut juridique

Statut juridique	Nombre d'entreprises enquêtées	%
SARL	09	56.25%
SPA	05	31.25%
EURL	1	6.25%
SNC	/	/
Individuelle	1	6.25%
Familiale	/	/
Total	16	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Selon les données du tableau, nous remarquons la prédominance des entreprises donneuses d'ordres enquêtée ont le statut juridique de SARL représente 56.25%, suivi des SPA avec 31.25 %, puis des EURL et individuelle à égalité pour 6.25% de notre échantillon. Cela reflète le caractère de la possibilité d'ouverture du capital à des tiers en cas de nécessité.

Schéma N° 05 : Répartition des entreprises donneuses d'odores enquêtées selon le statut juridique



Source : Réalisé à partir des données de tableau N° 21.

B. Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées

La répartition des entreprises selon leurs statuts juridiques est indiquée dans le tableau suivant :

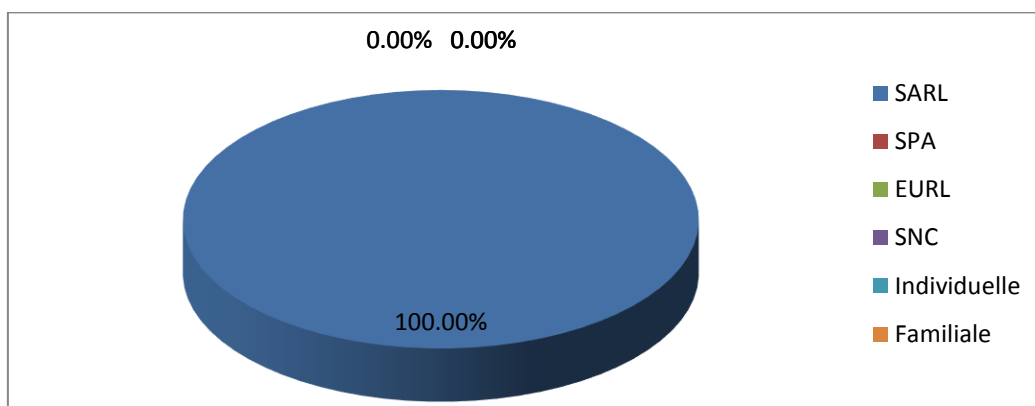
Tableau N° 23 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon le statut

Statut juridique	Nombre d'entreprises enquêtées	%
SARL	8	100%
SPA	/	/
EURL	/	/
SNC	/	/
Individuelle	/	/
Familiale	/	/
Total	08	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Selon les données du tableau, nous remarquons les entreprises sous-traitantes enquêtées qui ont le statut juridique de SARL représente la totalité de notre échantillon.

Schéma N°06 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon le statut juridique



Source : Réalisé à partir des données de tableau N° 22.

2.2.4 Les secteurs d'activité investis par les entreprises enquêtes

Les secteurs d'activité prises par les entreprises de notre échantillon sont divers et variés. Les résultats de notre enquête sont résumés dans le tableau suivant :

A. Répartition des entreprises donneuses d'ordres enquêtées

Les types d'activités des entreprises enquêtes sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau N° 24 : Répartition des entreprises donneuses d'ordres enquêtées par secteurs

Secteur d'activité	Nombre de PME enquêtées	%
Agroalimentaire	8	50%
Automobile	/	/
Construction mécanique	/	/
Industrie chimique	/	/
Industrie pharmaceutique	/	/
Industrie spatiale	1	6.25%
Electronique	/	/
Production d'énergie (central électronique, gaz, ect ,)	1	6.25%
Artisanat	/	/
Autre :		
• gestion et exploitation portuaire	1	6.25%
• transport de marchandises	1	6.25%
• Commercialisation des produits hydrocarbures	1	6.25%
• Fabrication de matériel frigorifique et équipements	1	6.25%
• Bâtiments BTP	2	12.5%
Total	16	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

La lecture des statistiques du tableau N°20 montre que 50% de notre échantillon est représenté par le secteur de l'industrie agroalimentaire, suivi du secteur production d'énergie et industrie spatiale avec 6.25%, puis les autres secteurs d'activités avec une égalité de 6.25% qui représente les activités suivantes : gestion et exploitation portuaire, transport de marchandises, commercialisation des produits hydrocarbures et fabrication de matériel frigorifique et équipements, et enfin secteur bâtiments avec 6.25 %. Ce que explique que la sous-traitance touche plusieurs secteurs d'activité, mais beaucoup plus le secteur d'industrie agroalimentaire

Dans le domaine de l'industrie, de plus en plus d'entreprises ont recours à la sous-traitance, en raison de la conjoncture, puisque de plus en plus d'entreprises voient leur capacité financière et/ou organisationnelle s'étioler d'année en année et doivent ainsi recourir à toutes sortes d'alternatives afin de mieux maîtriser les coûts, la qualité et les délais de fabrication.

B. Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées

Le tableau suivant nous permet de savoir les secteurs d'activités des entreprises enquêtées :

Tableau N° 25 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon secteurs d'activités

Secteur d'activité	Nombre de PME enquêtées	%
Agroalimentaire	1	12.5%
Automobile	/	/
Construction mécanique	1	12.5%
Industrie chimique	/	/
Industrie pharmaceutique	/	/
Industrie spatiale	1	12.5%
Electronique		
Production d'énergie (central électronique, gaz, etc..)	/	/
Artisanat	1	12.5%
Autres secteurs :		
• transport de marchandises	3	37.5%
• ingénierie et service industriels	1	12.5%
Total	08	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Selon les données du tableau, nous remarquons la prédominance des entreprises sous-traitantes dans le secteur transport marchandises avec 37.25 % suivi d'une égalité à 12.5% du secteur agroalimentaire, Construction mécanique, Industrie spatiale, Artisanat, et enfin ingénierie et service industriels. Ce qui explique selon notre échantillon que les entreprises donneuses d'ordres sous-traitent beaucoup plus la logistique.

2.2.5 Répartition des entreprises selon leurs marchés

Dans ce point nous allons découvrir les marchés des entreprises enquêtes.

A. Répartition des entreprises donneuses d'ordre enquêtées

Nous allons voir dans le tableau ci-après les marchés des entreprises enquêtes

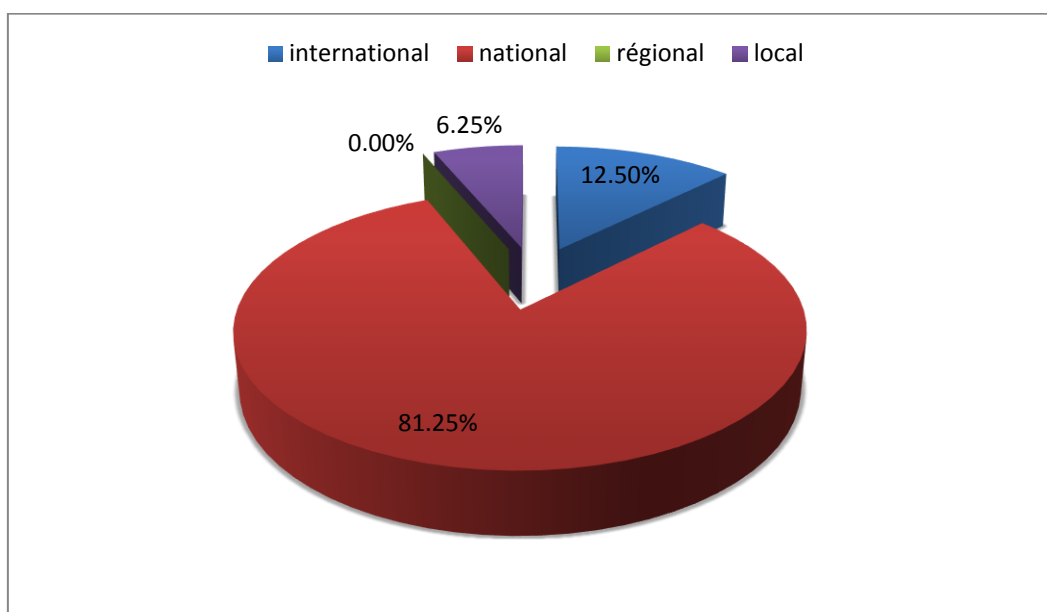
Tableau N°26 : Répartition des entreprises donneuses d'ordre enquêtées selon leurs marchés

Marché de l'entreprise	Nombre d'entreprises	%
international	2	12.5
National	13	81.25%
Régional	/	/
Local	1	6.25%
Total	16	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Selon les données du tableau, nous remarquons que 81.25 % des entreprises donneuses d'ordre enquêtées sont de marché national suivi de 6.25 % de marché local, on constate que les entreprises qui se focalise sur le marché national font beaucoup plus le recours à la sous-traitance afin de produire plus a moindres coûts et moins de responsabilités.

Schéma N°07 : Répartition des entreprises donneuses d'ordre enquêtées selon leurs marchés



Source : Réalisé à partir des données de tableau N° 25.

B. Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées

Le tableau ci-dessous nous montre les marchés des entreprises enquêtées

Tableau N°27 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon les marchés

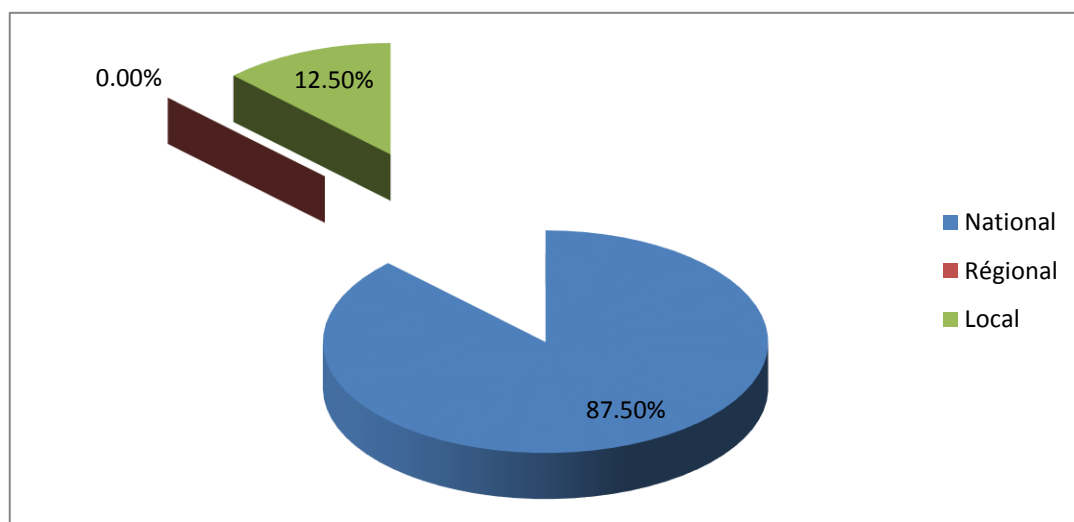
Marché de l'entreprise	Nombre d'entreprises	%
international	/	/
National	7	87.5%
Régional	/	/
Local	1	12.5%
Total	8	100

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Selon les données du tableau, nous remarquons que 87.5 % des entreprises sous-traitantes enquêtées ont un marché national, suivi de 12.5 % avec un marché local. C'est-à-

dire, que les sous-traitants exercent leurs activités dans le marché national et y a pas des sous-traitants en dehors de territoire national

Schéma N°08 : Répartition des entreprises sous-traitantes enquêtées selon les marchés



Source : Réalisé à partir des données de tableau N° 26.

2.3. Caractéristiques de l'activité de sous-traitance

Nous nous intéressons dans ce point aux caractéristiques de l'activité de sous-traitance

2.3.1 Analyse des résultats questionnaires des entreprises donneuses d'ordres

La sous-traitance impose à l'entreprise de faire des choix, car la sous-traitance l'engage dans l'avenir. Aussi, elle n'hésitera pas à consacrer du temps et des fonds à l'étude des sous-traitants auxquels elle pourrait faire appel pour s'assurer de relations harmonieuses.

Par ailleurs, les entreprises donneuses d'ordre recourent à la sous-traitance que ce soit pour des produits ou des services pour pallier à un manque. Le tableau suivant retrace les données relatives aux activités sous-traitées par les entreprises donneuses d'ordre, enquêtées durant l'année 2017.

A. Les activités et les objectifs de la sous-traitance

Ce premier élément de cette analyse s'étalera sur les réponses essentielles ayant trait au milieu de sous-traitance, et cela à travers les activités et les raisons de cette dernière.

Tableau N°28 : les activités sous-traitées par les entreprises donneuses d'ordre

Activités sous-traitées	Nombre de réponses	%
Activités liées à la production	24	53.33
Activités administratives et techniques	9	20
Autres activités	12	26.66

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Les données de ce tableau montrent que les activités majeures sous-traitées par les entreprises donneuses d'ordre sont liées à la production à 55.33% du total, plus précisément dans la logistique et usinage des pièces d'après les réponses des entreprises. 20% font recours à la sous-traitance pour les activités administratives et techniques (services informatiques) et 26.66% des tâches sous-traitées sont divers tel que entretiens et hygiènes, service alimentaire..Etc.

Tableau N°29 : Objectifs des entreprises liées à la sous-traitance

Objectif des entreprises donneuses d'ordre	Nombre de réponses	%
Augmenter le nombre d'opérations sous-traitées	10	62.5
Diminuer le nombre d'opérations sous-traitées	06	37.5

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

D'après ce tableau, la majorité des entreprises souhaitent augmenter leurs nombres d'opérations sous-traitées avec 62.5%.

Les opérations concernées sont l'entretien de matériels, logistique et soutiens techniques du total des entreprises enquêtées pour les raisons suivantes : Réduction des coûts (pas de nouveau investissement pour produire, pas de coût de stockage des matières premières...), disposition du sous-traitant du matériel adéquat, Délai d'exécution plus rapide des prestations, satisfactions des clients, réduction des arrêts de productions, concentration sur les activités essentielles, développement d'autres activités de productions, réduction des charges fixes (salaires, charges sociales), et Réduction des effectifs. Par contre, 37.5 % des entreprises préfèrent diminuer leurs opérations sous-traitées comme entretien et maintenance.

B. Les relations des entreprises donneuses d'ordres avec les sous-traitants

On parle de « donneur d'ordre » et de « sous-traitant » pour désigner la relation entre deux entreprises. Par définition, la sous-traitance est aujourd'hui encore considérée comme un contrat d'assujettissement entre une entreprise « *donneur d'ordre* » et une entreprise « *sous-traitant* » ; l'entreprise *sous-traitée* étant tenue de réaliser une partie de la production du commanditaire

Ce deuxième élément sera une présentation de la relation des entreprises donneuses d'ordres avec les sous-traitants en se référant toujours aux réponses obtenues à partir des questions contenues dans le questionnaire de l'enquête.

Tableau N°30 : Nature de communications et les échanges d'idée avec les sous-traitants

		Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	Très mauvaises
La nature de communications et les échanges d'idée avec les sous-traitants	Nombre de réponses	02	08	06	/	/
	Pourcentage %	12,5%	50%	37,5%	/	/

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Les données de ce tableau nous a permis de souligner que la majorité de relations des entreprises donneuses d'ordres avec les sous-traitants est bonne avec 50%. Pour 06 entreprises, leurs relations avec les sous-traitants est moyenne avec 37.5 %, et 12.5% sont très bonnes.

Ces relations sont présentées dans le cadre d'exécution des directives des entreprises donneuses d'ordre et donc le sous-traitant est tenu par une obligation de résultat vis-à-vis de l'entreprise principale. On constate aussi à travers notre enquête que les sous-traitants proposent souvent de nouveaux produits pour leurs donneurs d'ouvrages.

C. Les critères de choix de sous-traitants

Le choix d'un sous-traitant ne doit pas s'effectuer à la légère. C'est en effet, la réputation de l'entreprise qui risque d'être mise à mal en cas de retard excessif dans l'achèvement d'un projet, de malfaçons ou de livraison d'un produit ne répondant pas aux normes de qualité de l'entreprise. De plus, même si c'est possible, changer de sous-traitant en cours de projet est une option coûteuse en temps et en argent.

Nous présenterons dans ce troisième élément, les critères pour choisir un sous-traitant.

Tableau N°31 : Les critères de choix de sous-traitants

Les critères	Nombre de réponses	%
Garantie de qualité	08	50
La confiance	03	18.5
La Compétence	04	25
La bonne gestion financière	/	/
Avancement technologique	/	/
Le délai	01	06.25

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Les réponses à cette interrogation que le tableau 30 met en évidence, indiquent que 50% des entreprises enquêtées se basent sur la garantie qualité suivie par la compétence avec 25 %, la cofinance avec 18.5 % et le reste choisissent sous-traitant selon le critère de délais.

On constate que la Garantie de qualité joue un rôle très important dans le choix de sous-traitant, cette dernière se traduit par l'ensemble des caractéristiques et des propriétés d'un produit ou d'une prestation lui permettant de satisfaire les besoins et de correspondre à ce qu'on en attend. Le donneur d'ordres va choisir le sous-traitant apte à fournir des produits ou des services répondant parfaitement aux exigences prévues dans son cahier des charges.

Ainsi, il va préalablement effectuer un contrôle qualité des produits fournis ou des prestations réalisées par le sous-traitant afin de s'assurer que ceux-ci correspondent réellement à ses besoins. Et ces derniers se rencontrent à travers des intermédiaires et des manifestations (foires, expositions).

D. Les obstacles des entreprises sous-traitantes enquêtées

Nous nous intéressons dans ce point aux principaux obstacles du retard de développement rencontrés par les entreprises enquêtées

Tableau 32 : Obstacles des entreprises sous-traitantes enquêtées

Les obstacles	Nombre de repense	%
La réglementation	5	31,25%
Capacité de gestion des dirigeants actuels	/	/
Absences des sous-traitants	/	/
Manque d'expériences des sous-traitants	6	37,5%
Instabilités des sous-traitants	/	/
Perte de savoir-faire	/	/
Perte de contrôle sur les couts	1	6,25%
Les conflits avec les sous-traitants	1	6,25%
Non-respect des clauses de contrats de sous-traitance	3	18,75%
Autres obstacles	/	/

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

À travers, cette enquête nous avons constaté que l'un des problèmes du manque de développement des entreprises est le manque d'expérience des sous-traitants avec 37.5 %, la réglementation avec 31.25 %, aussi le non-respect des contrats avec 18.75 %, suivi d'une égalité pour perte contrôle sur les coûts et les conflits avec les sous-traitants avec 6.25 %.

La cause principale de ses obstacles est l'inefficacité des politiques publiques relatives à la sous-traitance. Pour éviter ces obstacles, il faut créer un cadre réglementaire favorable pour les PME, aider au développement des sous-traitants qualifiés, un bon suivi, disponibilités des équipements pour les sous-traitants, améliorer et faciliter l'accès au défirant forme de crédit, formé des sous-traitants.

2.3.2. Analyse des résultats du questionnaire des entreprises sous-traitantes

Dans de nombreux secteurs, les employeurs sous-traitent de plus en plus fréquemment différentes activités à des opérateurs extérieurs, le sous-traitant est différent du simple fournisseur, car il fabrique un produit conçu par le donneur d'ordres ou, souvent, en commun avec lui. Le produit est fabriqué par le sous-traitant pour le compte exclusif du donneur d'ordre et ne porte pas son nom.

Le sous-traitant s'engage exclusivement sur la conformité de son exécution par rapport aux directives du donneur d'ordre.

A. Les objectifs de l'activité de la sous-traitance

Comme toutes les entreprises enquêtées n'ayant pas créé leurs entreprises spécifiquement pour réaliser les travaux de sous-traitance, donc il y a certains objectifs qui les motivent comme l'indique le tableau ci-dessus

Tableau N°33 : Les objectifs de la sous-traitance pour les entreprises sous-traitantes

Objectifs	Nombre de réponses	%
Augmenter le volume de travail	05	62.5%
Diversifier la clientèle	/	/
Économiser les coûts de commercialisation	02	25%
Éviter des dépenses en recherche et développement	01	12.5%
Augmenter la rentabilité des équipements	/	/
S'assurer des débouchés en cas d'investissement	/	/

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Les données de ce tableau montrent que l'objectif principal qui motive l'activité de la sous-traitance pour les sous-traitants est l'augmentation du volume de travail avec 62.5%, suivi de l'objectif d'économiser les coûts de commercialisation avec 25% puis la diminution de dépenses en recherche et développement avec 12.5%. Cela explique que les sous-traitants cherchent toujours à attirer plus de donneurs d'ordre ainsi que développer leurs entreprises, et argumenter leurs chiffres d'affaires.

B. La vision des sous-traitants sur l'activité de la sous-traitance

Le tableau suivant nous renseigne sur le point de vue des sous-traitants sur la sous-traitance :

Tableau N°34 : la vision des sous-traitants sur l'activité de la sous-traitance

	Nombre de réponses	%
La sous-traitance nous permis d'obtenir de nouveaux contrats	/	/
La sous-traitance a permis d'aller chercher de l'expertise /technologie non disponibles à l'interne	/	/
La sous-traitance est une opportunité pour l'entreprise	8	100%
La sous-traitance est une contrainte pour l'entreprise	/	/

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Selon les données du tableau, nous remarquons que la sous-traitance est une opportunité pour la totalité des entreprises enquêtées, et cela explique que la sous-traitance a

des avantages pour les preneurs d'ordre tel que régularité des commandes, avoir un plus grand volume de commandes, apport technologique amélioré, aide financière et technique possible du donneur d'ordres. Aussi, le recoure à cette activité d'après les résultats de notre enquête est une obligation face au marché afin d'éviter la concurrence.

C. Les critères de choix de et caractéristiques donneurs d'ouvrages

Le tableau suivant nous permet de savoir sur quels critères les sous-traitants choisissent leurs donneurs d'ouvrages

Tableau N°35 : Les critères de sélection de donneurs d'ordre

Les critères	Nombre de repenses	%
La confiance	7	87.5 %
La compétence	/	/
Durée	/	/
Les coûts	1	12.5 %

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Le tableau 35 nous donne une lecture qui confirme le point de vue des sous-traitants diffère sensiblement de celui des donneurs d'ordres, le critère choix de donneur d'ordre basé sur la confiance avec 87%, suivie par le coût avec 12.5 %.

Tableau N°36 : Caractéristiques des donneurs d'ordres

Secteurs d'activités des donneurs d'ouvrages	Travaux sous-traités
<ul style="list-style-type: none"> • Agroalimentaire • Travaux publics et bâtiments • Construction mécanique 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport de marchandises • Travaux de réalisation de réseau d'informatique • Installations et maintenances de chambres froides • Emballages

Source : Réalisé par les auteurs à partir des résultats de l'enquête 2016/2017

Les caractéristiques des donneurs d'ouvrages des entreprises sous-traitantes enquêtées sont dans plusieurs secteurs où ils sous-traitent plusieurs activités. Les sous-traitants n'agissent pas seulement comme un sous-traitant d'une entreprise, mais à plusieurs selon notre enquête, et ces derniers cherchent eux-mêmes les informations auprès des donneurs d'ouvrage pour réaliser les travaux confiés. Et les prix de ces travaux sont fixés par accord amiable.

D. La sous-traitance en Algérie

La sous-traitance est un instrument de création de richesses, et réduire davantage la facture d'importations des pièces de rechange et composantes des équipements industriels, qui peuvent être fabriqués localement.

Elle a aussi comme objectif de répondre aux besoins croissants des grandes entreprises qui recherchent des sous-traitants et fournisseurs ainsi qu'à ceux des petites unités qui veulent obtenir des commandes de ces grands donneurs d'ordres ou de coopérer avec d'autres petites et moyennes entreprises industrielles à la fabrication d'un produit,

En Algérie, les PME/PMI ont besoin d'améliorer leurs compétences de gestion, modifier leur organisation afin de diminuer les coûts directs et indirects, optimiser leur recherche de fournisseurs, prendre un risque pour investir et initier un développement sur d'autres marchés.

La sous-traitance en Algérie est en voie de développement et on peut dire qu'elle commence à prendre sa place dans le marché. Reste un obstacle que les politiques publiques relatives à la sous-traitance ont besoin d'être révisées et adaptées.

En conclusion, après avoir développé les aspects théoriques de ce travail, objets des deux premiers chapitres, et après avoir présenté la zone d'étude dans le troisième chapitre, une enquête a été menée auprès des échantillons d'entreprises de la wilaya de Bejaia, qui nous a donné des réponses favorables.

Les informations recueillies à travers notre enquête effectuée auprès des entreprises donneuses d'ordre et celle sous-traitante, a fait l'objet d'une analyse pour voir leurs visions et leurs recommandations sur l'activité de la sous-traitance. Cette enquête nous a permis d'isoler quelques éléments que nous avons retenus au début de ce travail qui peut mesurer la contribution de la connaissance à la dynamique Sous-traitance.

Conclusion générale

Conclusion générale

Nous avons essayé tout au long de ce travail de montrer que le recours à la sous-traitance est une décision renfermant des implications stratégiques importantes pour une entreprise, car elle a un impact direct sur la qualité des services rendus ou la production des biens vendus aux clients.

Cependant, il est nécessaire que la société qui fait appel à la sous-traitance ait une relation privilégiée avec ses fournisseurs afin de garder un contrôle sur ses activités. Son image de marque et sa renommée en dépendent. En effet, la réussite d'un passage par la sous-traitance dépend grandement des efforts qui auront été consentis et du soin qui sera porté lors de la mise en place et tout au long de la prestation.

Par ailleurs, le développement industriel joue un rôle essentiel dans l'optique d'une croissance soutenue en Algérie. Au cours des dix dernières années, les divers gouvernements ont réaffirmé leur engagement politique en faveur de l'industrialisation et ont adopté plusieurs initiatives afin de se donner davantage de chances d'atteindre leurs objectifs.

D'autre part, la création d'entreprise est la manifestation la plus claire de l'entrepreneuriat qu'est le résultat des activités de l'entrepreneur. Ce processus de création renseigne sur la dynamique entrepreneuriale dans une région ou dans un pays. Le nombre de création, de développement et de disparition d'entreprises durant une période donnée sont les principales variables qui permettant d'évaluer l'activité entrepreneuriale ou de mesurer le degré de développement de l'entrepreneuriat dans un pays.

L'enquête que nous avons menée sur le terrain nous a permis de comprendre et d'expliquer les relations qui se tissent entre les deux acteurs, où nous avons constaté que la relation de sous-traitance engendre une relation professionnelle régie dans la plupart du temps par contrat de travail et un cahier des charges.

La sous-traitance ne devrait pas s'appliquer uniquement à la réalisation de pièce de production chez des sous-traitants spécialisés, mais également aux différentes fonctions de l'entreprise.

Nous avons également évoqué que cette activité qui commence à avoir une place importante dans le marché, car toutes les entreprises sont à la recherche permanente de réduction de délai, d'amélioration de qualité et d'augmentation des gains financiers et conserver ou de générer un avantage concurrentiel. Aussi, elle répond à un objectif multiple pour le donneur d'ordre et le sous-traitant qui est l'amélioration permanente de la prestation résultante pour les utilisateurs.

Pour ce faire, elles sont obligées d'adopter des stratégies qui vont leur permettre de réaliser des gains assurant des économies en amont et une meilleure prestation, dont la stratégie de la sous-traitance.

Ainsi nous avons pu détecter les conséquences de ce nouveau mode d'organisation où nous avons constaté que malgré les entraves auxquelles se heurte cette activité, mais ses avantages demeurent toujours dominants.

Enfin, Pour mieux tirer profit de cette stratégie, nous avons estimé utile et nécessaire d'apporter les recommandations suivantes.

La Sous-traitance est réellement un moyen de développer l'activité entrepreneuriale et l'industrie en particulier. De ce fait, il faut:

- ✓ Assouplir et banaliser la réglementation concernant la sous-traitance pour plus d'efficacité des politiques relatives à cette activité.
- ✓ Améliorer les services bancaires en facilitant l'accès des PME aux différentes formes de financement.
- ✓ Création de bourses de sous-traitances régionales ou locales
- ✓ Mettre en place des bureaux spécialisés dans le domaine pour le suivi, contrôle de l'activité de la sous-traitance.
- ✓ Former des agents qualifiés (sous-traitants).

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages et articles

1. Benissad H, (1980), « *L'économie algérienne contemporaine* », Série que sais-je? PUF, Paris.
2. Benissad H (1979), « *Economie du développement de l'Algérie* », OPU, Alger.
3. Benissad,H (1994), « *Ajustement structurel : objectifs et expérience* » alim éditions, janvier.Alger
4. Brahimi A. (1992), « *Stratégies de développement pour l'Algérie* », Paris, Economica
5. Brulé J.C et Fontaine J, (1986), « *l'Algérie ; volontarisme étatique et aménagement du territoire* », OPU, Alger.
6. Ecrément M (1986), « *Indépendance politique et libéralisation économique ; un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985* », OPU/ENAP.
7. Goumeziane Smaïl, « *Le mal Algérien : économie politique d'une transition inachevée, 1962-1994* », Paris, Fayard, 1994.
8. Hugon, P (1990), « *Ajustement dans les pays en développement* », in X.Grefte, J.Mairesse, J.- L. Reiffers, Encyclopédie économique, volume II, Economica.
9. Janssen,F ; Verstrete, T,et Jouissa L,E, (2009 « *Entreprendre: une introduction à l'entrepreneuriat* », Boeck, Bruxelles.
10. PITROU, J M, (2007), « *La sous-traitance : gagnant /gagnant* », éditions ellipses, Paris.
11. MIPI, (2010), « *Stratégie et politique de relance et de développement industriels* ».
12. Morcos J-L, (2004), « *Sous-traitance internationale ou délocalisation, un aperçu de la littérature et études de cas provenance du réseau SPX/BSTP* », Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne.
13. Mouhoubi.S. (2011), « *Les choix de l'Algérie ; le passé toujours présent* », Alger, OPU.
14. Perrotin R, & Louberré, JM, (2007), « *Stratégie d'achat, sous-traitance, délocalisation* », Édition d'organisation 5, Paris.
15. Prenant, A & Semmoud, B, (1997), « *Algérie ; la déconstruction d'un tissu industriel* », in : Méditerranée, tome 87,3-4.
16. Sadi. N. E, « *La privatisation des entreprises publiques en Algérie : Objectifs, modalités et enjeux* », ed. L'Harmattan, Paris, 2005.
17. Sallez, A, Schlegel J, (1963), « *La sous-traitance dans l'industrie* », DUNOD, Paris.

18. Talahite. F, (2010), « Réformes et transformations économiques en Algérie », Université Paris 13-Nord

Thèses et Mémoires

1. Bellal. S, (2011), « *Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie* », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2.
2. Hochraich. D, (2000), « *Globalisation et développement* », Thèse sur travaux, UPMF, Grenoble
3. Lakhdiri,M, et Saltani, N, (2007), « *L'impact des déchets industriels sur la détérioration de l'environnement urbain des villes côtières, Cas de la ville de Skikda* », Thèse d'ingénieur d'État, le Centre universitaire Ben Mehidi .
4. Moukous F, (2013), « *La stratégie d'externalisation de sous-traitance et d'essaimage des PME, et leur impact sur la dynamique entrepreneuriale* », mémoire de master en science de gestion , université Abderhmane Mira Bejaia .
5. Nasrou N, (2011), « *Dynamique entrepreneuriale et déterminante de la création des MPE dans la wilaya de Béjaia* », Mémoire de magistère en Science gestion, Université Abderhmane Mira Bejaia.
6. Saadoun. R, « *La privatisation des entreprises industrielles en Algérie : Analyse, histoire et développement* », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, 2012.

Articles et revues

1. Benachenhou. A,(2009), « *Keynes est mort* », Article paru dans la rubrique économique du quotidien El-Watan, 21 janvier.
2. Fillion, L, J (1999), « *Le champ de l'entrepreneuriat : histoire, évolution, tendance* » revue internationale PME, Vol.10, N°2.
3. Aklay O, (2001), « *L'économie algérienne, de l'ère des réformes (1989-1991) à celle de l'ajustement structurel (1994-1989)* », article de l'ouvrage « *Où va L'Algérie ?* », sous la direction d'Ahmed. Mahiou et Jean-Robert HENRY, Karthala-Iremm.
4. Communication de la Commission du 18 décembre 1978 concernant l'appréciation des contrats de sous-traitance au regard des dispositions de l'article 85 paragraphe 1 du traité instituant la Communauté économique européenne.
5. Journal officiel de la République algérienne n°77, 15 décembre 2001, Chapitre II, article 4.

Rapports

- Soler, J, « L'industrie algérienne », éditée par L'OFALAC , 1956/1957 p2 , in http://alger-roi.fr/Alger/economie/textes/industrie_algerienne_ofalac.htm , consulté le 02/03/2017 .
- Rapport du 'Groupe d'études des relations financières entre la Métropole et l'Algérie' présidé par Roland Maspétiol, remis au Gouvernement français en juin 1955.

Dictionnaire

- Mahe de Boislandelle,H, «(1998), « *Dictionnaire de gestion «vocabulaire, concept et outils»*», éditions Economica, Paris.

Lois

- Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise/petite et moyenne industrie; décembre 2001.
- Loi n°2016-09 du 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement

Sites internet

- <http://www.andi.dz>
- <http://www.granddictionnaire.com/>.
- www.Insee.fr
- www.ons.dz

Annexes

Annexe 1

*Questionnaire d'enquête auprès des
entreprises donneuses d'ordres
de la wilaya de Bejaia*

Université ABDEARAHMANE MIRA-Bejaia
Faculté des Sciences économiques, commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences commerciales

Questionnaire d'enquête de terrain

Thème :

**La sous-traitance comme option de redynamisation de
l'entrepreneuriat et l'industrie en Algérie :
cas de la wilaya de Bejaia**

Réalisé par

Melle Bouanani Zehira

Melle Ayadi Sakina

Sous la direction de

Dr.BOUKHEZER Nacira

Présentation de l'enquête

Votre entreprise a été sélectionnée pour participer à une enquête sur l'importance de la sous-traitance en Algérie, qui rentre dans le cadre de la préparation d'un mémoire de Master II, en sciences commerciales, option : Finance et commerce international, portant sur la thématique suivante : «*La sous-traitance comme option de redynamisation de l'entrepreneuriat et l'industrie en Algérie* ». Dans le souci d'économie de votre temps, nous avons fait tous les efforts possibles pour rédiger un questionnaire aussi précis et simple que possible à compléter.

Les informations fournies seront utilisées uniquement à des fins académiques. Nous nous engagerons pleinement à garantir leur stricte confidentialité. Nous vous serons obligés de bien vouloir le remplir et le retourner dans les meilleurs délais.

Prière de répondre aux questions en fonction de la situation de votre entreprise.

Questionnaire destiné aux entreprises donneuses d'ordre

Partie 01 : Identification de l'entreprise

1. Nom ou raison sociale de l'entreprise

.....

2. Localisation de l'entreprise

.....

.....

3. Date de création de l'entreprise

.....

4. Nature de l'entreprise ?

- Collectivité
- Association
- TPE (<10 salariés)
- PME (entre 10 et 249 Salariés)
- Grande entreprise (>250 salariés)
- Autre (préciser) :.....

5. Statut juridique de l'entreprise

- SNC
- SARL
- EURL
- SPA**
- Individuelle
- Familiale

6. Secteur d'activité

- Agroalimentaire
- Automobile
- Construction mécanique
- Industrie chimique
- Industrie pharmaceutique
- Industrie spatiale
- Electronique
- Production d'énergie (centrale électrique, gaz, etc.)
- Artisanat
- Autres : (préciser).....

7. Marché de l'entreprise

- International
- National
- Régional
- Local

Partie 02 : Caractéristiques de l'activité de sous-traitance

1. Pour chacune des activités énumérées ci-dessous, indiquez dans quelle mesure, au cours des cinq dernières années, votre entreprise a eu recours à des sous-traitants externes ?

A. Activités liées à la production

- Usinage des pièces
- Fabrication
- Assemblage
- Logistique
- Entretien et maintenance des équipements
- Autre.....
-

B. Activités administratives et techniques

- Services informatiques
- Soutien administratif
- Soutien technique
- Autre
-
-

C. Autres activités

- Entretien et hygiène
- Gardiennage et sécurité
- Services alimentaires
- Autre.....
-

2. Comment qualifiez-vous les communications et les échanges d'idées avec vos principaux sous-traitants ?

- Très bonnes
- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises
- Très mauvaises

3. En général, comment se présentent vos relations avec vos principaux sous-traitants ?

- Ils ne font qu'exécuter nos directives
- Ils nous proposent des solutions techniques adaptées à nos besoins
- Ils participent à la conception des sous-produits en collaborant à l'amélioration technique et économique de nos commandes

4. Parmi les orientations suivantes, laquelle correspond le mieux avec les objectifs de votre entreprise ?

A. Augmenter le nombre d'opérations sous-traitées

- Oui
- Non

Si oui, citez-les.....

.....

B. Diminuer le nombre d'opérations sous-traitées

- Oui
- Non

Si oui, citez-les.....

.....

Selon votre choix, veuillez expliquer les principales raisons qui le motivent :

.....

5. Comment assurez-vous que vos sous-traitants protègent l'image de vos produits ?

.....
.....
.....

6. Vos principaux sous-traitants vous proposent-ils de nouveaux produits

- Très souvent
- Souvent
- Modérément souvent
- Rarement
- Jamais

7. Parmi les exigences suivantes, lesquelles sont importantes pour votre entreprise, dans le choix de vos sous-traitants ?

<input type="checkbox"/>	Garantie de qualité
<input type="checkbox"/>	La confiance
<input type="checkbox"/>	La compétence
<input type="checkbox"/>	Bonne gestion financière
<input type="checkbox"/>	Avancement technologique
<input type="checkbox"/>	Le délai
<input type="checkbox"/>	Autre(préciser).....

Répondez en indiquant le chiffre correspondant à votre situation pour chaque objectif :

- 5. Très important
- 4. Important
- 3. Modérément important
- 2. Peu important
- 1. Pas important

8. Comment votre entreprise justifie-t-elle la sous-traitance de ses activités ?

	Jamais	rarement	Parfois	La plupart du temps	Tout le temps
Se concentrer sur les activités essentielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduire la durée des arrêts de production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respecter les contrats de garantie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduire les coûts production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Combler l'insuffisance de personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développer d'autres activités de production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Comment s'est effectuée la mise en relation avec vos sous-traitants ?

- Manifestations (foires, expositions)
- Intermédiaires
- Historiques et l'image des sous-traitants
- La presse
- Autres (préciser)

10. Informez-vous vos sous-traitants des changements qui affectent votre entreprise ?

- Sur vos activités
- Sur vos marchés
- Sur les technologies

Répondez en indiquant le chiffre correspondant à votre situation :

- 5. Très souvent
- 4. Souvent
- 3. Modérément souvent
- 2. Rarement
- 1. Jamais

14. Parmi les éléments suivants, indiquez ceux qui représentent les principaux obstacles au développement de l'entreprise (cochez plus d'une case au besoin)

- La réglementation
- Capacité de gestion des dirigeants actuels
- Absence des sous-traitants
- Manque d'expériences des sous-traitants
- Instabilités des sous-traitants
- Perte de savoir-faire
- Perte de contrôle sur les coûts
- Les conflits avec les sous-traitants
- Non-respect des clauses de contrats de sous-traitance
- Autres obstacles (précisez).....
.....

15. Pensez-vous que la sous-traitance puisse être une option de redynamisation de l'industrialisation du pays ?

- Oui
- Non

16. Comment jugez-vous les politiques publiques relatives à la sous-traitance ?

- Très encourageantes
- Moyennes
- Inefficaces
-

18. Quelles sont vos recommandations ?

.....
.....
.....

Merci de votre collaboration

Annexe 2

*Questionnaire d'enquête auprès des
sous-traitants de la wilaya de Bejaia*

Université ABDEARAHMANE MIRA-Bejaia

Faculté des Sciences économiques, commerciales et des Sciences de Gestion

Département des Sciences commerciales

Questionnaire d'enquête de terrain

Thème :

**La sous-traitance comme option de redynamisation de
l'entrepreneuriat et l'industrie en Algérie :
Cas de la wilaya de Bejaia**

Réalisé par :

Melle Bouanani Zehira

Melle Ayadi Sakina

Sous la direction de :

Dr. BOUKHEZER Nacira

Présentation de l'enquête

Votre entreprise a été sélectionnée pour participer à une enquête sur l'importance de la sous-traitance en Algérie, qui rentre dans le cadre de la préparation d'un mémoire de master II, en sciences commerciales, option : Finance et commerce international, portant sur la thématique suivante : « *La sous-traitance comme option de redynamisation de l'entrepreneuriat et l'industrie en Algérie* ». Dans le souci d'économie de votre temps, nous avons fait tous les efforts possibles pour rédiger un questionnaire aussi précis et simple que possible à compléter.

Les informations fournies seront utilisées uniquement à des fins académiques. Nous nous engageons pleinement à garantir leur stricte confidentialité. Nous vous serons obligés de bien vouloir le remplir et le retourner dans les meilleurs délais.

Prière de répondre aux questions en fonction de la situation de votre entreprise.

Partie 01 : Identification de l'entreprise

1. Nom ou raison sociale de l'entreprise

.....

2. Localisation de l'entreprise

.....

.....

3. Date de création de l'entreprise

.....

4. Nature de votre organisation ?

- Collectivité
- Association
- TPE (<10 salariés)
- PME (entre 10 et 249 Salariés)
- Grande entreprise (>250 salariés)
- Profession libérale
- Autre (préciser) :.....

5. Statut juridique de l'entreprise

- SNC
- SARL
- EURL
- SPA**
- Individuelle
- Familiale

6. Secteur d'activité

- Agroalimentaire
- Automobile
- Construction mécanique
- Industrie chimique
- Industrie pharmaceutique
- Industrie spatiale
- Electronique
- Production d'énergie (centrale électrique, gaz, etc.)
- Artisanat
- Autre :.....

7. Marché de l'entreprise

- International
- National
- Régional
- Local

8. Évolution de l'effectif total de l'entreprise sur les 10 dernières années

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif											

Partie 02 : Caractéristiques de l'activité de sous-traitance

1. Votre entreprise a-t-elle été créée spécifiquement pour réaliser les travaux de sous-traitance ?

- Oui
- Non

Si oui répondez à la question **A**

Si non, répondez à la question **B**

A. Quelles sont les principales raisons qui vous ont amené à devenir sous-traitant dans votre secteur ?

1° raison.....
.....
2°raison
.....
3°raison.....
.....

B. Quels sont les objectifs ayant motivé votre activité de sous-traitance

- Augmenter le volume de travail
- Diversifier la clientèle
- Économiser les coûts de commercialisation
- Éviter des dépenses en recherche et développement
- Augmenter la rentabilité des équipements
- S'assurer des débouchés en cas d'investissement

Répondez en indiquant le chiffre correspondant à votre situation pour chaque objectif:

5. Très important
4. Important
3. Modérément important
2. Peu important
1. Pas important

2. Parmi cette liste de mots, choisissez celui qui correspond à la vision de la sous-traitance dans votre entreprise

- Une obligation face au marché
- Une prestation commerciale
- Une collaboration
- Un partenariat
- Autre (préciser) :

3. Sur quels critères vous basez-vous le plus pour sélectionner vos partenaires ?

- La confiance
- La compétence
- La durée
- Les coûts
- Autres (préciser):.....
.....

4. Indiquez votre degré d'accord ou de désaccord avec les énoncés suivants, au sujet de la sous-traitance dans votre établissement

	En accord	En désaccord
A. La sous-traitance nous permis d'obtenir de nouveaux contrats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B. la sous-traitance a permis d'aller chercher de l'expertise/technologies non disponibles à l'interne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. La sous-traitance est une opportunité pour notre entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D. La sous-traitance est une Contrainte pour l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Votre entreprise agit-elle comme sous-traitant pour

- Une seule entreprise
- Plusieurs entreprises

6. Caractéristiques de vos donneurs d'ouvrages

A. Dans quel secteur d'activité sont-ils ?

1.
2.
3.
4.
5.

B. Types de produits ou travaux sous-traités

1.
2.
3.
4.
5.

C. Localisation

1.
2.
3.
4.
5.

7. Quelles sont vos sources d'information sur les activités et les marchés de vos donneurs d'ouvrages ?

- Nos donneurs d'ouvrages nous informent régulièrement de leurs activités et marchés
- Nous cherchons nous-mêmes ces informations auprès de nos donneurs d'ouvrages
- Nous effectuons des études de marché
- Nous consultons des organismes d'aide au développement et à l'investissement
- Nous consultons les revues
- Autres (lesquelles)

Répondez en indiquant le chiffre correspondant à votre situation :

- 5. Très souvent
- 4. Souvent
- 3. Modérément souvent
- 2. Rarement
- 1. Jamais

8. En moyenne, combien de nouveaux donneurs d'ouvrages sollicitez-vous par année ?

- donneurs d'ouvrages

- Faits-vous analyse de leurs produits avant de les raconter ?

- Oui
- Non

9. Les prix des travaux qui vous sont confiés en sous-traitance sont-ils plutôt :

- Imposés par les donneurs d'ouvrages
- Imposés par vous
- Fixés par accord amiable
- Autres (préciser).....
.....
.....

10. Jugez-vous que la sous-traitance a des inconvénients sur votre entreprise

- Oui
- Non

Si oui, citez-les
.....
.....
.....

11. Où en est la sous-traitance en Algérie ?

.....
.....
.....
.....

12. Pensez-vous que la sous-traitance puisse être une option de redynamisation de l'industrialisation du pays ?

- Oui
- Non

13. Comment jugez-vous les politiques publiques relatives à la sous-traitance ?

- Très encourageantes
- Moyennes
- Inefficaces

14. Quelles sont vos recommandations ?

.....

.....

.....

.....

Merci de votre collaboration

Tables des matières

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre 01 : Généralités sur la sous-traitance	3
Section 01 : Définition et formes de la sous-traitance.....	3
1.1 Définitions de la sous-traitance	3
1.1.1 Selon Jean-Marie PITROU	3
1.1.2 Selon le dictionnaire de gestion	4
1.2. Formes de relation de sous-traitance.....	4
1.2.1 La sous-traitance de capacité.....	4
1.2.2 La sous-traitance de spécialité.....	4
Section 02 : Motivations, avantages et inconvénients de la sous-traitance	4
2.1. Motivations de la sous-traitance.....	4
2.1.1 Motivations des sous-traitants	5
2.1.2 Motivations du donneur d'ordre.....	5
2.2. Avantages et les inconvénients de la sous-traitance.....	8
2.2.1 Les avantages de la sous-traitance.....	8
2.2.2 Les inconvénients de la sous-traitance	8
Section 03 : Les liens entre industriels et réalisation du processus de sous-traitance	9
3.1. Les liens et rapports entre industrie	9
3.1.1 Liens entre clients et sous-traitants	9
3.1.2 Les aspects juridiques des liens de sous-traitance.....	9
3.1.3 politique de "fair play"	10
3.2 Points de vue des industriels	11
3.2.1 Les petites entreprises	11
3.2.2 Les moyennes entreprises.....	12

3.2.3 Les grandes entreprises	12
3.3 Processus de réalisation d'un contrat de sous-traitance.....	12
3.3.1 L'établissement d'un cahier des charges.....	13
3.3.2 La préparation de la consultation	13
3.3.3 L'appel d'offres	14
3.3.4 La réception des offres	14
3.3.5 La commande	14
3.3.6 Le «Black-out	14
3.3.7 Le suivi de la commande	14
3.3.8 Particularités du processus pour des achats effectués à l'international	14
Conclusion	15
Chapitre 02 :la place de l'industrie et de la PME dans le développement de L'algerie.	16
Section 01 :L'industrie en Algérie	16
1.1Aperçu historique des politiques d'industrialisation en Algérie	17
1.1.1L'industrie durant la période coloniale (Avant 1962)	17
1.2Après 1962 : Le quasi-monopole du secteur public.....	18
1.2.1 L'industrie dans le modèle algérien de développement (1962-1986)	18
1.2.2La période de réformes et de tentative de sortie de l'économie dirigée.....	25
1.3les obstacles à l'industrialisation en Algerie	30
1.3.1 Pauvreté des sources d'énergie et chertés de l'énergie.....	30
1.3.2 Insuffisance ou éloignement des matières premières	30
1.3.3 Concurrence des industries métropolitaines et étrangères	31
1.3.4 Une sous-industrialisation	31
1.3.5 Absence d'une réserve de main d'œuvre exercée	31

Section 02 : la PME : identité fondamentale de l'entrepreneuriat	31
2.1 Définition de la PME	32
2.2 Typologies PME.....	33
2.3 Cadre juridique des PME.....	34
2.3.1 L'entreprise individuelle	34
2.3.2. Société en Nom collectif (SNC)	34
2.3.3. Société À Responsabilité limitée (SARL)	34
2.3.4. Entreprise Unipersonnelle de Responsabilité limitée (EURL).....	35
2.3.5 Société par Actions (SPA).....	35
2.4 Évolution de la création des PME en Algérie	35
2.4.1 Quelques statistiques sur la PME	35
2.4.2 Stratégies et mesures de développement des PME/PMI en Algérie	36
2.4.3 Présentation de la nouvelle loi sur la promotion de l'investissement.....	39
2.4.4 La loi d'orientation sur le développement des PME	41
Conclusion	41
Chapitre 03 : Analyse des résultats de l'enquête de terrain	43
Section 01 : Présentation de la région de Béjaia	43
1.1 Présentation géographique de la wilaya de Bejaia	43
1.2 Infrastructure de Base	43
1.2.1 Le réseau routier	43
1.2.2 Le réseau Ferroviaire	44
1.2.3 L'infrastructure aéroportuaire	44
1.2.4 L'infrastructure portuaire.....	44
1.3 Caractéristique économiques de la wilaya de Bejaia	44
1.4 L'entrepreneuriat dans la wilaya de Bejaia	45
1.4.1 la PME dans la wilaya de Bejaia.....	45
1.4.2 Évolution de la population des PME	46
Section 02 : Analyse des résultats de l'enquête de terrain	47
2.1 Méthodologie et organisation de la recherche	47

2.1.1	Enquête auprès des entreprises donneuses d'ordres	47
2.1.2	Enquête auprès des sous-traitants	48
2.2	Les caractéristiques générales des entreprises enquêtes	49
2.2.1	Représentation des entreprises enquêtes	49
2.2.2	L'effectif employé des entreprises enquêtes	50
2.2.3	Le statut juridique des entreprises enquêtes	53
2.2.4	Les secteurs d'activité investis par les entreprises enquêtes	55
2.2.5	Répartition des entreprises selon leurs marchés	57
2.3	Caractéristiques de l'activité de sous-traitance	59
2.3.1	Analyse des résultants questionnaires des entreprises donneuses d'ordres	59
2.3.2	Analyse des résultants questionnaires des entreprises sous-traitantes	63
	Conclusion.....	66
	Conclusion générale	67

Liste bibliographique

Résumé

Résumé

Le présent travail consiste à aborder un sujet d'actualité et d'intérêt national, qui est la sous-traitance comme option de redynamisation de l'entrepreneuriat l'industrie en Algérie. En effet, l'économie algérienne aujourd'hui, est encore basée principalement sur la production et l'exportation des hydrocarbures. L'exploitation de cette ressource non renouvelable engendre plusieurs problèmes de diverses dimensions, en revanche l'industrie représente une alternative de grande importance.

Au cours de ce travail, nous avons choisi comme cas d'étude la wilaya de Bejaia pour mieux comprendre et cerner l'activité de sous-traitance. Nous avons entrepris deux d'enquêtes complémentaires sous forme de questionnaire, adressés un pour les entreprises donneuse d'ordre et l'autre, pour les entreprises sous-traitantes afin de collecter les différentes données qui seront utiles à faire confirmer ou démentir les hypothèses.

Le but de cette étude consiste à mettre en relief les potentialités et les contraintes liées à toute opération de sous-traitance pour arriver à déterminer son importance dans le relancement de l'industrie et notamment l'entrepreneuriat en Algérie, afin d'avoir une vision sur le succès souhaité de cette dernière.

Mots clés : La sous-traitance, l'industrie, l'entrepreneuriat, Algérie, la wilaya de Bejaia.

ملخص

العمل الحالي يتمثل في اختيار موضوع يتقارب من المصلحة الوطنية، ذلك بالاستعانة بمصادر خارجية كالوسيلة لتنشيط الصناعة في الجزائر. والواقع أن الاقتصاد الجزائري اليوم لا يزال يستند في المقام الأول على إنتاج وتصدير النفط والغاز واستخدام هذه الموارد غير المتجددة يخلق العديد من المشاكل من مختلف الأحجام إلا أن الصناعة هي بديل من أهمية كبيرة.

في هذا العمل الذي اخترناه كدراسة حالة ولاية بجاية من أجل فهم أفضل وتحديد النشاط التعاقد من الباطن. قد اتخذنا نوعين مختلفين من الدراسات الاستقصائية لكنهما نموذجين متكاملين اولهما يتعلق من الشركات الامرة وثانيهما يشمل المؤسسات المتعاقد و هذا لجمع البيانات المختلفة التي من شأنها أن تكون مفيدة لتأكيد أو تكذيب الفرضيات .

والغرض من هذه الدراسة هو تسليط الضوء على إمكانات ومعوقات أي عملية التعاقد من الباطن للمساعدة في تحديد أهميته في إعادة إطلاق الصناعة وخاصة تنظيم المشاريع في الجزائر من أجل الحصول على نتائج المطلوبة لهذه الاستراتيجية.

كلمات المفتاح : التعاقد من الباطن ، الصناعة ،ريادة الاعمال ، الجزائر ، ولاية بجاية.